

COMMISSIE VOOR HET
BEDRIJFSLEVEN, HET
WETENSCHAPSBELEID, HET
ONDERWIJS, DE NATIONALE
WETENSCHAPPELIJKE EN
CULTURELE INSTELLINGEN, DE
MIDDENSTAND EN DE
LANDBOUW

van

DINSDAG 15 MEI 2018

Voormiddag

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE,
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,
DE L'ÉDUCATION, DES
INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES
ET CULTURELLES NATIONALES,
DES CLASSES MOYENNES ET DE
L'AGRICULTURE

du

MARDI 15 MAI 2018

Matin

La réunion publique de commission est ouverte à 09.41 heures et présidée par M. Jean-Marc Delizée.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 09.41 uur en voorgezeten door de heer Jean-Marc Delizée.

01 Questions jointes de

- Mme Fabienne Winckel au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le suivi de l'introduction du mécanisme de transaction privée entre commerçant et voleur à l'étalage" (n° 20497)
- M. Gautier Calomne au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le vol à l'étalage" (n° 21620)
- Mme Sabien Lahaye-Battheu au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la possibilité pour les commerçants d'infliger eux-mêmes des amendes pécuniaires aux voleurs" (n° 23357)
- M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "un protocole pour la transaction privée entre commerçant et voleur à l'étalage" (n° 23425)
- Mme Leen Dierick au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le paiement immédiat d'une amende aux commerçants victimes de vols" (n° 23863)

01 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Fabienne Winckel aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de stand van zaken betreffende de invoering van de onmiddellijke minnelijke schikking tussen handelaar en winkeldief" (nr. 20497)
- de heer Gautier Calomne aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "winkeldiefstallen" (nr. 21620)
- mevrouw Sabien Lahaye-Battheu aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de mogelijkheid voor winkeliers om zelf dieven te beboeten" (nr. 23357)
- de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "een protocol voor de minnelijke schikking tussen handelaar en winkeldief" (nr. 23425)
- mevrouw Leen Dierick aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het rechtstreeks betalen van de boete aan de bestolen handelaars" (nr. 23863)

De **voorzitter**: De heer Janssen is aanwezig en kan zijn vraag stellen. De vragen van de andere leden zullen vervallen.

01.01 Werner Janssen (N-VA): Mijnheer de minister, in juli 2017 stelde ik u een aantal vragen omtrent de mogelijke invoering van een minnelijke schikking tussen winkeldief en handelaar. Die mogelijkheid werd voor het eerst besproken op de Ministerraad van 14 mei 2017 en zou een meer effectieve schadeloosstelling voor handelaars mogelijk maken wanneer zij een winkeldiefstal vaststellen. Uit de cijfers bleek immers dat de sector ten gevolge van die diefstallen een verlies van 1 à 2 % van zijn totale omzet lijdt. Bovendien bleken de handelaars weinig vertrouwen te hebben in het verkrijgen van een schadevergoeding, waardoor te weinig aangiftes werden gedaan.

Uit de antwoorden van uw voorganger op mijn vragen in de commissievergadering van 4 juli 2017 kon worden afgeleid dat de minnelijke schikking tussen handelaar en winkeldief ingevoerd zou worden vanaf januari 2018. Er zou door uw kabinet een ontwerpprotocol worden opgesteld, dat na overleg met de bevoegde kabinetten van Justitie en Binnenlandse Zaken en met de betrokken sector zou uitmonden in een protocol naar Nederlands model.

Ik heb daarover de volgende vragen.

Hoever staat uw kabinet met het opstellen van het vermelde protocol?

Welke belanghebbenden werden betrokken bij de redactie van het protocol en wat waren hun adviezen?

Wanneer mogen wij de invoering van het protocol verwachten?

01.02 Minister Denis Ducarme: Mijnheer Janssen, net als mijn collega's van Justitie en Binnenlandse Zaken heb ik zeer veel aandacht voor de versterking van de veiligheid van onze zelfstandigen en vooral van onze handelaars.

De invoering van een versnelde procedure voor een minnelijke schikking tussen handelaar en dief is een belangrijke maatregel. Winkeldiefstal is goed voor een half miljard per jaar en vijftien klachten per dag. Dat is enorm. Het gaat er niet alleen om te strijden tegen diefstal, dat een wanbedrijf is, maar ook tegen een gevoel van straffeloosheid.

Wij weten allemaal dat handelaars geen klacht zullen indienen voor een diefstal van 50 euro. Dat kost tijd, energie, maar ook geld, dat zij – terecht – elders willen besteden.

Vermits het gaat om een belangrijke maatregel, moet die juridisch goed gekalibreerd zijn in nauw overleg met de stakeholders. In eerste instantie heeft mijn kabinet samen gezeten met de kabinetten van Justitie en Binnenlandse Zaken om de procedure te bepalen voor de goedkeuring van het protocol. Na die vergaderingen werden de representatieve organisaties van de handelaars en de distributiesector, UNIZO, de UCM, het NSZ en Comeos, één voor één ontvangen op mijn kabinet in augustus 2017. Vervolgens werden zij uitgenodigd voor drie werkvergaderingen. Op de laatste werkvergadering waren de kabinetten van Justitie en Binnenlandse Zaken aanwezig.

In dit stadium voorziet een voorakkoord in het volgende. Ten eerste zou het bedrag van de minnelijke schikking worden vastgesteld op 181 euro, dat geïndexeerd zou worden. Dat bedrag is eenmalig en forfaitair om het eenvoudig te maken. Bovendien is de minnelijke schikking van burgerlijke aard en vergoedt zij de getroffen handelaar. De minnelijke schikking loopt niet vooruit op een mogelijke strafrechtelijke vervolging van de dief. Er zal een nieuwe vzw worden opgericht. Het bestuursorgaan daarvan zal zijn samengesteld uit de betrokken partijen en een toezichtorgaan dat zal zijn samengesteld uit vertegenwoordigers van de ministers van Justitie, Binnenlandse Zaken en Middenstand.

De vzw zou de invordering van de minnelijke schikkingen moeten toevertrouwen aan een dienstverlener.

De betrokken partijen hebben een ontwerpstatuut van de op te richten vzw geleverd en hebben ook een hypothese uitgewerkt van de werking van het systeem van de minnelijke schikking, met name om de interacties te verduidelijken tussen de vzw en de dienstverlener, enerzijds, en de politie en het parket, anderzijds.

De betrokken kabinetten moeten nu hun opmerkingen formuleren over het statuut van de vzw en over de hypothese met betrekking tot de werking van het systeem van de minnelijke schikking.

In samenwerking met mijn kabinet bereiden de betrokken partijen dus een voorontwerp van protocol voor waarin de mogelijke opmerkingen van de drie kabinetten geïntegreerd zullen zijn. Het ontwerp van protocol zal dan voor akkoord worden voorgelegd aan de Ministerraad voor de ondertekening door de ministers van Justitie en Binnenlandse Zaken en mijzelf.

De werkelijke uitvoering ervan zou dan plaatsvinden voor het einde van het jaar. De betrokken partijen, hun netwerk en de dienstverlener aangeduid door de vzw zullen voor het overige de handelaars vertrouwd maken met de voordelen van toetreding tot het protocol.

01.03 Werner Janssen (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Alles moet inderdaad juridisch goed geregeld zijn. Ik heb gehoord dat u de juiste organisaties hebt uitgenodigd, maar dat is meestal wel het geval.

Het ontwerpstatuut is klaar en de kabinetten en de betrokkenen plegen allemaal overleg.

Wij zijn tevreden te vernemen dat het protocol is gepland voor het einde van het jaar. Wij willen allemaal dat het veel sneller gaat, maar wij weten hoe de politiek werkt, dus wij kijken uit naar het einde van het jaar, wanneer alles in werking zal treden.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

02 Samengevoegde vragen van

- de heer **Werner Janssen** aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "een derde statuut op de arbeidsmarkt" (nr. 21432)

- mevrouw **Griet Smaers** aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het pleidooi voor een derde statuut" (nr. 21629)

02 Questions jointes de

- **M. Werner Janssen** au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "un troisième statut sur le marché de l'emploi" (n° 21432)

- **Mme Griet Smaers** au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le plaidoyer en faveur d'un troisième statut" (n° 21629)

De **voorzitter**: Het gaat om een samengevoegde vraag.

Mijnheer Janssen, u bent tot nu toe als enige van de indieners van de vraag aanwezig.

02.01 Denis Ducarme, ministre: Monsieur le président, je suis présent. Si les députés ne sont pas présents, c'est tant pis pour eux. La règle du Parlement veut que si les députés ne sont pas présents, leurs questions sont soit reportées, soit commuées, s'ils l'ont demandé, en questions écrites.

Le **président**: Sauf dans le cas où ils auraient indiqué qu'ils arriveraient en retard.

02.02 Denis Ducarme, ministre: Ah non! Elle est bonne celle-là! Je n'ai jamais vu cela au Parlement. Arriver tard, à 11 h 00, et vouloir poser ses questions? Je n'ai jamais vu cela! Il y a un ordre du jour normalement conçu. Je me suis rendu disponible jusqu'à 14 h 00. J'ai bloqué mon agenda. À chacun de faire pareil! Je vous fais confiance, monsieur le président.

Le **président**: Selon moi, chaque président a le droit de travailler à sa manière. Je fonctionne avec une certaine souplesse lorsque des membres m'indiquent, comme c'est le cas de Mme Gerken, qu'ils arriveront plus tard parce qu'ils ont un empêchement. Si elle arrive, elle posera sa question. En attendant, je fonctionne avec les membres présents selon l'ordre des questions.

02.03 Denis Ducarme, ministre: Vous parlez de ceux qui vous ont prévenu.

Le **président**: Oui. M. Calomne est sur le point d'arriver ainsi que d'autres et l'ordre du jour suivra son cours. Je fonctionne comme cela dans cette commission, avec de la souplesse. Il y a souvent plusieurs commissions en même temps. Les uns passent de l'une à l'autre. Ceux qui sont actifs sont souvent membres de plusieurs commissions.

02.04 Werner Janssen (N-VA): Mijnheer de minister, bedankt voor de opmerkingen. Ik steun u daarin. Meestal ben ik wel hier op het vragenuurtje en ik moet dan aanzien hoe collega's hier later binnenkomen en dan naar voren worden geschoven. Dat is niet altijd prettig, maar we weten hoe het Parlement werkt en we hebben wel begrip voor de situatie van de collega's.

De Vlaamse werkgeversorganisatie Voka pleit voor de creatie van een derde statuut tussen dat van werknemer en zelfstandige in. De motivering is dat dat statuut zou inspelen op nieuwe vormen van arbeid, zoals jobdelen of freelance werken. Een derde statuut, dat de bescherming van het werknemersstatuut combineert met de autonomie en flexibiliteit van het zelfstandig statuut, kan volgens Voka een oplossing bieden.

Ten eerste, hoe beoordeelt u het voorstel van Voka om een derde statuut in te voeren? Welke voordelen ziet u voor werkgever en werknemer?

Ten tweede, hebt u de signalen ter zake zelf ook mogen ontvangen vanuit de bedrijfswereld?

Ten derde, is eenzelfde geluid hoorbaar in Wallonië?

Ten vierde, hebt u hierover reeds overleg gehad met de minister van Werk?

Ten vijfde, zult u hierover overleggen met de ministers van Werk van de deelstaten?

02.05 Minister Denis Ducarme: Mijnheer Janssen, ik dank u voor uw vraag.

Ik heb kennisgenomen van het voorstel van Voka en ik wil daarover duidelijk zijn. Het is in mijn ogen niet de juiste weg om een derde statuut te creëren en wel om drie redenen. Ten eerste zal een dergelijke maatregel onmiskenbaar administratieve lasten en kosten veroorzaken. Ten tweede zou een derde statuut ons arbeidsrecht nog wat ingewikkelder maken. Tot slot zou het leiden tot rechtsonzekerheid.

De federale regering heeft vooral tijdens deze legislatuur bijgedragen aan de verbetering van het sociaal statuut van de zelfstandigen met onder andere de verhoging van het minimumpensioen, het overbruggingsrecht, de inkorting van de carenzaand tot veertien dagen, de tweede pensioenpijler voor de zelfstandigen en het recht op 105 dienstencheques voor zelfstandigen die moeder worden.

Het is ook tijd dat er een einde wordt gemaakt aan de mythe dat het statuut van de zelfstandigen een minderwaardig statuut zou zijn. Het statuut van de zelfstandigen, dat versterkt werd, is helemaal aangepast aan nieuwe arbeidsvormen die ontstonden als gevolg van bijvoorbeeld digitale platformen of de deeleconomie.

Het is daarentegen noodzakelijk om de grenzen te verduidelijken tussen de bestaande statuten via de herziening van de wet op de arbeidsrelaties. De huidige wet is niet meer aangepast om een uitspraak te doen over de aard van de arbeidsrelaties. De wijzigingen van de wet moeten de controle op de naleving van de verschillende criteria verbeteren en faciliteren. De algemene criteria zullen de rol krijgen die hun toekomst, conform de geldende rechtspraak van het Hof van Cassatie.

Ik ben ook voorstander van een verdere harmonisering tussen het sociaal statuut van de zelfstandigen en dat van de werknemers. Die harmonisering moet er komen in overleg met de representatieve organisaties van de zelfstandigen in het Algemeen Beheerscomité voor het sociaal statuut der zelfstandigen.

Ik heb al een aantal hervormingen aangehaald, gedragen door een meerderheid, die samen met de stakeholders werden geconcretiseerd. De maatregelen werden geconcretiseerd met de invoering van de specifieke regeringsantwoorden die rekening houden met de bijzonderheden van de zelfstandigen.

Ik wil die weg verder bewandelen en naar de verwachtingen van de zelfstandigen luisteren.

02.06 Werner Janssen (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor het duidelijk antwoord.

De huidige regering heeft inderdaad al heel wat zaken gerealiseerd. U hebt er een groot aantal opgenoemd.

Niettemin ben ik blij dat u bereid bent in de toekomst aan het sociaal statuut van de zelfstandigen een aantal zaken te veranderen. Op dat punt zult u in onze partij zeker een partner vinden.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

03 Question de M. Michel de Lamotte au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la qualité des renseignements fournis aux entrepreneurs par les administrations fédérales" (n° 20645)

03 Vraag van de heer Michel de Lamotte aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de kwaliteit van de door de federale overheidsdiensten aan ondernemers verstrekte inlichtingen" (nr. 20645)

03.01 **Michel de Lamotte** (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, il ressort d'une étude menée en juin 2017 auprès de dix instances fédérales auxquelles les entrepreneurs ont régulièrement affaire, à savoir les SPF Économie, Finances, Sécurité sociale, Emploi, Travail et Concertation sociale, ainsi que le Service fédéral des Pensions, l'INASTI, l'INAMI, l'ONEM, l'ONSS et l'AFSCA, que 66 % des réponses par téléphone et 65 % des réponses par mail étaient correctes et considérées comme complètes par les enquêteurs-entrepreneurs. Or, selon le Syndicat Neutre pour Indépendants (SNI), seules 38 % des réponses par téléphone ont été considérées comme correctes et complètes. Par ailleurs, 22 % des appels et 23 % des courriels sont restés sans réponse, tandis qu'un courriel sur deux a obtenu une réponse dans les 48 heures. Cette étude a été effectuée par le bureau d'études de marché MCP Quality Services par le biais d'appels et de courriels anonymes.

En substance, l'expertise de ces services fédéraux ainsi que leur accessibilité laissent à désirer. S'agissant de points de contact cruciaux pour les entrepreneurs, il me semble primordial de les rendre efficaces et accessibles. L'administration doit être réactive et doit soutenir les citoyens dans leurs projets entrepreneuriaux.

Monsieur le ministre, les problèmes d'accessibilité sont-ils liés à un manque de personnel? Le cas échéant, est-il envisageable d'en recruter? Existe-t-il un délai spécifique imposé aux collaborateurs pour répondre aux courriels? Existe-t-il un contrôle qualité des réponses envoyées par le personnel, par relecture ou par sondage? Les services sont-ils soumis à des évaluations régulières? Le personnel suit-il des formations adaptées? Avez-vous eu connaissance de cette étude? Quelles sont vos intentions à ce sujet?

03.02 **Denis Ducarme**, ministre: Monsieur le président, monsieur de Lamotte, je tiens à préciser ici que j'ai demandé expressément au président à ce que votre question ne soit pas reportée malgré votre absence.

03.03 **Michel de Lamotte** (cdH): Monsieur le ministre, excusez-moi, mon train a eu 42 minutes de retard en raison de la présence de bétail sur les voies!

Le **président**: Cher collègue, M. le ministre a fait un peu d'ironie car il avait proposé exactement le contraire.

03.04 **Denis Ducarme**, ministre: Monsieur le président, cher collègue, je constate que l'on peut faire confiance au ministre Bellot. Quand il dit qu'il vous retarde, il le fait, quitte à encombrer les voies!

Plus sérieusement, monsieur de Lamotte, vous avez posé une question importante. Mais auparavant, je dois vous dire que je vais devoir répondre à certaines questions figurant à notre ordre du jour en énonçant énormément de chiffres, questions qui, selon moi, se seraient mieux prêtées à des questions écrites.

Monsieur de Lamotte, il est essentiel que l'administration puisse fournir un service de qualité aux citoyens. C'est bien la définition du service public et on entend naturellement qu'il soit disponible.

Les résultats de l'enquête que vous évoquez ont montré, pour ce qui concerne l'AFSCA, qu'elle répond à 100 % des appels téléphoniques ainsi qu'à 100 % des mails envoyés avec le temps d'attente moyen avant le décrochage le moins élevé, à savoir 0,11 minute. C'est le meilleur résultat de toutes les administrations fédérales. Au vu de cette disponibilité et ces résultats, on peut souligner que l'AFSCA est le numéro 1 des administrations fédérales en la matière.

Des indicateurs-clés de performance sont assignés aux collaborateurs chargés du traitement des dossiers et

des courriels en particulier en fonction du service dans lequel ils travaillent. Les réponses aux mails ne sont en principe pas relues et ce, afin d'accélérer le traitement des questions. Toutefois, en fonction de la complexité de la question, une relecture sera parfois effectuée.

L'AFSCA prend des initiatives afin d'améliorer la qualité de ses services, par exemple au contact center "Financement" des appels sortants aléatoires sont réalisés auprès des appelants permettant de juger du professionnalisme de l'accueil que nos collaborateurs leur ont réservé. Tous les collaborateurs de l'AFSCA sont évalués au minimum une fois par an, comme dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, notamment sur la base des indicateurs-clés de performance que j'ai indiqués plus haut. Les audits actuellement en cours permettront, le cas échéant, d'améliorer encore, si nécessaire, la qualité du service rendu au public sur certains axes mais, comme je vous l'indiquais, l'AFSCA est numéro 1 en la matière.

En ce qui concerne l'INASTI, celui-ci est accessible de plusieurs manières, via l'accueil dans ses différents sièges, lors des permanences aux Pointpensions, par courrier électronique, par téléphone. L'INASTI est également joignable depuis peu par la voie des réseaux sociaux. Il importe naturellement de se mettre au diapason de la modernité pour accentuer encore cette disponibilité et les échanges utiles.

Selon l'enquête à laquelle vous vous référez, 50 % des appels adressés à l'INASTI n'auraient pas été décrochés. Cela peut surprendre, mais il ressort d'une analyse qui a été menée en interne que cela repose sur un problème technique qui se présente parfois lorsqu'il s'agit de réceptionner certains appels téléphoniques anonymes.

Ces appels "non décrochés" ne représentent qu'un pourcentage limité de ces appels anonymes entrants. L'enquête ayant été menée à partir d'un numéro anonyme, les résultats sont effectivement biaisés. Dès lors, l'INASTI met tout en œuvre pour résoudre ces problèmes. Il faut souligner également que l'INASTI a pour politique de rappeler en cas d'appel manqué. Mais comme il s'agissait en l'espèce de numéros anonymes, il est bien entendu difficile de les rappeler. Cela fait aussi référence à l'aspect "biaisé" des résultats.

Il ressort des statistiques du deuxième trimestre 2017 sur les appels destinés au Service Pensions, reçus par le biais du call center 1765, que l'INASTI répond à 96,41 % des appels. Par ailleurs, il importe de souligner que le numéro 1765 proposé par l'INASTI est gratuit.

Pour ce qui concerne les courriels, tous les services opérationnels de l'INASTI appliquent la même norme, inscrite dans le contrat d'administration: répondre à 95 % des demandes d'informations dans les 30 jours. Ce délai est donc plus strict que celui prévu par la charte de l'assuré social, qui propose un délai de 45 jours.

Il ressort du rapportage récent réalisé à la mi-2017 que le délai moyen de traitement effectif des demandes d'informations par courriel était de 9,26 jours.

En matière d'évaluation régulière des services, ces délais de réponse font l'objet d'un suivi continu et sont repris trimestriellement dans le rapport d'activité. Lorsque les résultats sont moins bons, des mesures sont prises afin de les rectifier au cours de la période suivante. On essaie d'être toujours dans une dynamique d'amélioration.

Par le biais du cycle d'évaluation du personnel, tous les collaborateurs de l'INASTI sont également évalués en permanence sur le plan de l'orientation "client". L'INASTI veille, sur une base structurelle, au développement permanent de son personnel et a déjà fourni des efforts que l'on peut qualifier de notables au cours de la période écoulée. En 2016, il y a eu 3 509 jours de formation, soit 1 712 de plus qu'en 2015.

La qualité des services offerts par l'INASTI est cruciale pour soutenir les travailleurs indépendants dans le cadre de leur statut social. L'un des objectifs de cette majorité est de les soulager d'une série de tracasseries administratives qui peuvent y être liées et de renforcer la qualité de gestion de leurs dossiers mais aussi, bien sûr, la qualité de l'information fournie.

Monsieur de Lamotte, l'amélioration des services rendus au public se poursuit. Ainsi, l'application statistique call center qui existait uniquement pour les communications téléphoniques du Service Pensions sera déployée pour tous les services opérationnels, ce qui permettra d'optimiser ces évaluations.

03.05 **Michel de Lamotte** (cdH): Je vous remercie, monsieur le ministre, pour vos réponses et pour les statistiques que vous m'avez fournies concernant les deux administrations qui dépendent de vos

compétences. Il y a évidemment d'autres questions. J'interrogerai les autres ministres en fonction de leurs compétences particulières.

Il reste la problématique des courriers. On a parlé du téléphone et des courriels; j'imagine que le courrier doit suivre les mêmes normes. Je suis heureux d'apprendre que des formations sont adaptées et qu'il n'y a pas de délais spécifiques imposés aux collaborateurs mais que ces délais sont quand même relativement réduits. Il demeure la problématique de la qualité de réponse aux demandeurs.

Par ailleurs, n'avez-vous pas omis de m'envoyer le document que j'avais sollicité auprès de vous concernant l'étude de Gembloux?

03.06 Denis Ducarme, ministre: Monsieur de Lamotte, j'ai donné la consigne à mon cabinet de vous envoyer le document avant la fin de la réunion, s'il ne l'a déjà fait.

03.07 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: La question n° 21001 de Mme Véronique Caprasse est reportée.

04 Question de Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les indépendants sous le seuil de pauvreté" (n° 21554)

04 Vraag van mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de zelfstandigen met een inkomen onder de armoedegrens" (nr. 21554)

04.01 Isabelle Galant (MR): Monsieur le ministre, selon le Syndicat Neutre pour Indépendants (SNI), qui se base sur des chiffres de l'INASTI, environ un indépendant à titre principal sur 6, soit 15,3 % du nombre total d'indépendants, a perçu en 2016 des revenus mensuels inférieurs à 1 115 euros, le seuil européen de pauvreté.

Selon le SNI, la proportion d'indépendants à titre principal ayant des revenus inférieurs au seuil de pauvreté a très peu évolué ces dix dernières années, puisqu'il était de 15,7 % en 2006. Toujours selon le même syndicat, il existe encore trop d'indépendants qui ne sont pas assez formés en matière de finances mais il s'agirait surtout d'une conséquence de la protection sociale très limitée dont ils bénéficient. Le SNI plaide dès lors pour un élargissement du droit passerelle actuel vers des allocations de chômage pour les indépendants et pour une indemnité dès le premier jour en cas de maladie ou d'incapacité de travail. En effet, la législation sur l'incapacité de travail des indépendants stipule qu'un indépendant, en cas d'incapacité de travail pour des troubles physiques ou mentaux sérieux, ne perçoit d'allocations qu'à partir du deuxième mois d'incapacité.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous communiquer les chiffres récents concernant le nombre d'indépendants vivant sous le seuil de pauvreté? Quelle est la répartition de ce nombre entre les travailleurs indépendants hommes et femmes? Que pensez-vous des propositions faites par le Syndicat Neutre pour Indépendants concernant l'élargissement du droit aux allocations de chômage pour les indépendants, notamment en ce qui concerne l'octroi des indemnités d'incapacité de travail dès le premier mois de l'arrêt maladie?

04.02 Denis Ducarme, ministre: Madame Galant, cette question est importante. On le sait, la vie d'indépendant est loin d'être facile.

Selon une étude réalisée par le service statistiques de l'INASTI en 2016, la proportion d'indépendants affiliés à titre principal et ayant des revenus inférieurs au seuil européen de pauvreté s'élève en effet à 15,6 %. Dans cette analyse, le service statistiques se base sur les paramètres suivants. Le groupe cible est constitué des indépendants affiliés à titre principal (sans les aidants). Les revenus pris en considération sont ceux de l'année de dénombrement moins trois ans. Enfin, les revenus retenus sont ceux connus sous le seuil de pauvreté européen.

Le critère appliqué pour mesurer le risque de pauvreté est le seuil de 60 % du revenu net médian équivalent.

Ils visent donc la pauvreté monétaire.

Ce pourcentage de pauvreté, qui est comparable au seuil de pauvreté monétaire de la population belge dans son ensemble (15,5 % pour l'année 2016 - revenus 2015) est certes significativement inférieur à celui observé en 2006. Le taux s'élevait alors à 22,7 %.

Cela demeure néanmoins préoccupant, même si l'on va dans le bon sens. Cela justifie évidemment pleinement les réformes menées par le gouvernement fédéral, par cette majorité, afin d'améliorer le statut social des travailleurs indépendants.

Je vais rappeler un certain nombre de mesures que nous avons prises récemment. Le congé de maternité a été augmenté, avec dispense du paiement des cotisations sociales pour le trimestre suivant l'accouchement. Des indemnités ont été mises en place en cas de faillite ou de cessation pour raison économique. Nous avons mis en place un droit passerelle, que certains comparent à l'allocation de chômage, dont les indépendants ne voulaient pas. Quand un indépendant se retrouve dans cette situation, il accède à un revenu de remplacement. C'est évidemment essentiel. C'est un filet de sécurité. Cela permet aux indépendants de se relancer. Cela offre une seconde chance. Et surtout, cela constitue un soutien dans les moments particulièrement difficiles. Les indemnités de maternité et d'incapacité, de même que la pension minimum des indépendants, ont également été augmentées.

Je veux citer aussi la réduction de la période de carence et l'extension du second pilier de pension ainsi qu'une mesure prise récemment, qui met en place de nouveaux seuils de cotisations. Nous avons réformé le système au niveau des seuils. Pourquoi? Pour enfin permettre aux indépendants de payer leurs cotisations en fonction du revenu de l'année, et pas de l'année n-3. Parce que quand on est indépendant, agriculteur, une année n'est pas l'autre. Là aussi, nous permettons, dans bon nombre de cas, de ne pas attendre plusieurs années pour être remboursé. Il est essentiel de coller à l'année et aux revenus réels.

Il y a aussi d'autres mesures. Nous allons continuer et nous ferons le bilan à la fin de la législature. En ce qui concerne l'aspect financier, nous allons accélérer les procédures de dispense de cotisation.

L'automatisation des dispenses de cotisations sert aussi de bol d'air, dans les cas justifiés. D'autres mesures devront être prises par ailleurs; j'y travaille.

Ces dispositions contribuent à améliorer la situation des indépendants qui sont confrontés à des situations financières résultant d'une baisse de leur chiffre d'affaires, d'une cessation d'activités, d'un problème de santé ou encore d'une vie familiale compliquée. Il est notoire qu'un indépendant n'ose pas tomber malade, mais nos mesures visent précisément à le soutenir. À l'avenir, il conviendra d'aller plus loin et de réduire l'écart avec les autres catégories professionnelles.

Madame Galant, soyez assurée de notre détermination à poursuivre sur cette voie. Je vous remercie de votre attention.

04.03 Isabelle Galant (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie des mesures que vous avez déjà prises en vue d'améliorer le statut social des indépendants. Sachez que nous soutiendrons les initiatives que vous prendrez encore.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

05 Vraag van de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de toegang van kmo's tot justitie, arbitrage en bemiddeling" (nr. 21612)

05 Question de M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'accès des PME à la justice, à l'arbitrage et à la médiation" (n° 21612)

05.01 Werner Janssen (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, in september 2017 werd door UNIZO bij meer dan vierhonderd ondernemers een onderzoek gevoerd naar de toegang tot Justitie en alternatieve geschillenbeslechting. De bevraging peilde hierbij onder meer naar de mogelijkheden die ondernemers zelf zien om hun toegang tot Justitie te verbeteren.

Drieëntwintig procent van de ondervraagden gaf aan dat de procedures korter zouden moeten zijn, 16 % gaf aan duidelijkere informatie te willen omtrent het verloop van de procedure en 14 % wenste bij voorbaat meer informatie over de kostprijs ervan. Bij ondernemers die geen alternatieve geschillenbeslechting overwogen, gaf 70 % aan dat zij onvoldoende vertrouwd zijn met bemiddeling en arbitrage en daarom de voorkeur geven aan de klassieke beslechting in de rechtbank. Een gebrek aan informatie blijkt dus een constante in het onderzoek.

Mijn vragen zijn dan ook de volgende.

Hoe beoordeelt u de voormelde cijfers en de vraag van ondernemers naar meer informatie omtrent geschillenbeslechting? Ziet u mogelijkheden tot een betere voorlichting en vorming van ondernemers op dit vlak?

05.02 Minister **Denis Ducarme**: Mijnheer de voorzitter, mijnheer Janssen, ik ga akkoord met u.

Ik ben mij er terdege van bewust dat het voor de kmo's niet evident is om naar de rechter te stappen. Ik heb kennisgenomen van de problemen die UNIZO in haar onderzoek vermeld en ik deel die bezorgdheid.

Om de toegang tot Justitie voor de kmo's te verbeteren, heb ik in de Kamer het wetsontwerp verdedigd dat het Wetboek van economisch recht wijzigt wat betreft de uitbreiding van het toepassingsgebied van de vordering tot collectief herstel tot de kmo's. Dit wetsontwerp werd trouwens goedgekeurd tijdens de plenaire vergadering van 22 maart.

Ter herinnering, het doel van deze wet bestaat erin de toegang tot Justitie te vergemakkelijken en om een objectieve, rechtvaardige en snelle procedure op te zetten. Deze tekst bepaalt met name dat de partijen moeten proberen tot een akkoord te komen.

Het grootste deel van de vorderingen tot collectief herstel die tot nu toe werden ingesteld voor de consumenten is in onderling akkoord geregeld zonder dat een interventie van een rechter nodig was. Dat zou in de toekomst dus ook voor de kmo's moeten lukken dankzij de nu goedgekeurde wijziging.

Groepsvertegenwoordigers zullen de kmo's informeren over de vragen waarmee zij volgens het onderzoek van UNIZO worstelen, zoals de kosten, de duur van de procedure en de complexiteit.

In het algemeen wil ik samen met de minister van Economie de kmo's beter beschermen omdat zij zich vaak in een positie van zwakkere partij bevinden. Daarom zijn er nog enkele andere aanpassingen aan het Wetboek van economisch recht in voorbereiding. Een duidelijkere wetgeving zou het aantal geschillen immers ook moeten kunnen verminderen.

05.03 **Werner Janssen** (N-VA): Mijnheer de minister, bedankt voor uw antwoord. Kmo's dienen inderdaad beter beschermd te worden. Ik hoor dat u naast het wetsontwerp dat op 22 maart goedgekeurd werd nog enkele andere initiatieven in de pijplijn hebt zitten. Daar kijken wij echt wel naar uit. In de toekomst zullen daarover wellicht nog wel vragen gesteld worden.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

06 **Question de Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la sécurité des agriculteurs" (n° 22132)**

06 **Vraag van mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de veiligheid van de landbouwers" (nr. 22132)**

06.01 **Isabelle Galant** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, il a été recensé cette année un nombre croissant d'accidents intervenant dans le milieu agricole. Ces accidents à répétition sont la conséquence de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, pour des raisons technologiques, les machines utilisées sont vieillissantes donc plus dangereuses, d'autant plus lorsque l'agriculteur travaille seul, ce qui est souvent le cas dans notre pays. Ensuite, pour des raisons liées au métier propre d'agriculteur; c'est une profession stressante et fatigante, ce

qui impacte considérablement les conditions de sécurité de ces personnes qui doivent gérer tant du vivant que du technologique. Ceci est d'autant plus vrai qu'ils ne reçoivent pas forcément de formations afin de maîtriser efficacement ces nouvelles technologies ou ne prennent pas assez de précautions lors de leur utilisation. De même, les accidents impliquant les animaux arrivent aussi régulièrement.

Aussi, monsieur le ministre: quel bilan pouvez-vous établir de la sécurité générale des agriculteurs depuis 2014? Comment celle-ci a-t-elle pu évoluer au cours de ces dernières années? Considérez-vous en la matière qu'il y ait un problème spécifique de sécurité liée à cette profession?

Comment pensez-vous à ce titre, en coordination avec les ministres régionaux compétents, améliorer le manque de sécurité pour les travailleurs agricoles? Des incitations financières ou autres sont-elles envisageables pour favoriser le renouvellement des machines agricoles? De même, que pensez-vous du manque de formation des agriculteurs s'agissant de l'utilisation sûre et optimale de leur outil de travail ?

06.02 Denis Ducarme, ministre: Merci, madame Galant, je connais votre sensibilité, je sais que vous êtes issue d'une région rurale du Hainaut, comme moi, et je comprends en effet votre question. Vous avez dû être confrontée, dans votre vie d'élue communale, à certaines situations concrètes.

La sécurité des agriculteurs est bien entendu un point d'attention important. On le sait, depuis toujours l'agriculture est associée à des conditions de travail difficiles. Il y a eu des révolutions techniques dans le secteur qui, heureusement, ont réduit les efforts plus lourds. Il reste toutefois des efforts très lourds à produire dans le cadre de cette profession. Ces révolutions techniques ont aussi fait émerger de nombreux nouveaux risques pour la sécurité et la santé des travailleurs dans le milieu agricole.

Suivant la brochure du SPF Emploi de 2013 intitulée "Sécurité des tracteurs agricoles: risques et mesures de prévention", plus de 75 % des accidents du travail dans le secteur agricole étaient dus à cinq grandes causes: les animaux – on le sait –, les chutes de hauteur – on le savait sans doute moins –, les chutes simples, les machines et les tracteurs.

Il existe un programme fédéral lancé en 2001 – Preventagri – avec le soutien financier du Fonds social européen et du service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale. Son objectif est notamment la sensibilisation en matière de prévention des accidents du travail. Vous parliez de formations en matière d'accidents du travail mais il y a aussi les risques psychosociaux tels que le stress, les maladies qui touchent en particulier les professionnels des secteurs agricole et horticole belges ainsi que le développement des structures d'aide et de formation à ces problématiques sur la base de l'étude de l'évolution des problèmes que ressentent ou vivent les agriculteurs.

Le projet Preventagri se compose de quatre volets dont les compétences ont été transférées aux Régions depuis plusieurs années. Les Régions travaillent sur ces aspects: sensibilisation, formation, recherches, interventions. Le volet formation est actuellement garanti par la Mission Wallonne des Secteurs Verts en Région wallonne et het Instituut voor Landbouw en Visserijonderzoek en Région flamande, qui donnent des conférences dans les écoles et réalisent également des analyses de risques en contact direct avec les exploitants.

06.03 Isabelle Galant (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie. C'est un sujet qui nous touche et les accidents sont toujours regrettables. Espérons que la sensibilisation porte les effets escomptés.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

07 Vraag van mevrouw Rita Gantois aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de Aziatische hoornaar" (nr. 22165)

07 Question de Mme Rita Gantois au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le frelon asiatique" (n° 22165)

07.01 Rita Gantois (N-VA): Mijnheer de minister, in het najaar van 2017 werd in Poperinge een nest ontdekt van de Aziatische hoornaar, een invasieve soort. Na vijf meldingen is het duidelijk dat de Aziatische hoornaar Vlaanderen heeft gevonden. Het insect is een van de grootste vijanden van imkers en van de landbouw. Hij eet zweefvliegen en wilde bijen, terwijl bijen zorgen voor de bevruchting van fruitbomen en gewassen, en die moeten toch beschermd worden.

Doordat het nest zo laat werd ontdekt, hebben wellicht honderden koninginnen zich verspreid in de regio. Experts zeggen dat die exotische soort dus niet meer zal verdwijnen uit onze omgeving, aangezien ze zich zeer snel voortplant.

Bent u op de hoogte van de problematiek?

Kan de overheid maatregelen nemen om het probleem zo goed mogelijk tegen te gaan en dus onze bijenpopulatie en landbouw te beschermen?

07.02 Minister **Denis Ducarme**: Mevrouw Gantois, ik ben op de hoogte van de problematiek in verband met de Aziatische hoornaar. Die is sinds eind 2016 ook in België opgedoken. Ik ben natuurlijk ook op de hoogte van de mogelijke gevolgen van de aanwezigheid van die uitheemse soort.

De soort, die afkomstig is uit Zuidoost-Azië, lijkt in 2004 per ongeluk te zijn ingesleept in de buurt van Bordeaux. Ze zette haar opmars naar het noorden voort aan een gemiddeld ritme van 60 kilometer per jaar. Het eerste nest werd in België aangetroffen in 2016. De eerste aanvallen van bijenkassen werden gemeld in 2017.

De bevoegdheid met betrekking tot die problemen behoort deels toe aan de federale minister van Leefmilieu, wat het aspect insleep van buiten België van IAS of Invasive Alien Species betreft. Ik verwijs in dat verband ook naar het Federale Bijenplan 2017-2019, ondertekend door de drie federale ministers bevoegd voor respectievelijk Leefmilieu, Landbouw en Volksgezondheid. Daarin is dat aspect een aandachtspunt.

Het risico van invasieve soorten zoals de Aziatische hoornaar is reëel. Om risico's te vermijden die verbonden zijn aan de insleep van die roofsoorten voor onze huisbijen, neemt de federale overheid met name controlemaatregelen. De officiële controles zijn immers noodzakelijk om te vermijden dat exotische invasieve soorten die zorgwekkend zijn voor onze biodiversiteit, per ongeluk worden ingevoerd in de Europese Unie. Die controles worden natuurlijk uitgevoerd in nauwe samenwerking met de Gewesten, die bevoegd zijn voor het voorkomen en uitroeien van de Aziatische hoornaar op hun grondgebied.

07.03 **Rita Gantois** (N-VA): Mijnheer de minister, dank u voor het antwoord. Ik begrijp dat de aanpak van het probleem een gedeelde bevoegdheid is en dat we dan ook gedeelde maatregelen kunnen nemen. De invasie vormt eigenlijk toch een echte bedreiging. Bijna niets werkt immers om de Aziatische hoornaar te bestrijden, men moet de nesten zo snel mogelijk ontdekken om ze dan volledig te vernietigen. Dat is de enige manier.

Zou het niet nuttig zijn om samen met de Gewesten een informatiecampagne te voeren? Men moet op de juiste manier vernietigen, zodat de hoornaar zich niet verder verspreidt in Vlaanderen en België.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

De **voorzitter**: Mevrouw Lijnen, u bent aangekomen. Dankzij de soepelheid van de voorzitter kunt u nu uw vraag aan de minister stellen.

08 **Vraag van mevrouw Nele Lijnen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de impact van de brexit op het nieuwe gemeenschappelijk landbouwbeleid 2020" (nr. 22199)**

08 **Question de Mme Nele Lijnen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'impact du Brexit sur la nouvelle politique agricole commune 2020" (n° 22199)**

08.01 **Nele Lijnen** (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, ik dank u voor uw onwaarschijnlijke soepelheid.

Mijnheer de minister, in tegenstelling tot wat vaak wordt aangenomen, opereert onze landbouw alsmaar meer in een geglobaliseerde markt. Dat gaat gepaard met een gestage afname van het subsidieaandeel van de landbouw in het Europese budget, dat momenteel nog zowat 38 % bedraagt en naar 33 % in 2020 tendeert. Ter vergelijking, in de vroege jaren tachtig bedroeg dat aandeel nog 72 %.

Bovendien zijn de subsidies helemaal geheroriënteerd. Terwijl zij vroeger dienden om de productie aan te moedigen, met boterbergen, melk- en wijnplassen tot pijnlijk gevolg, zijn zij vandaag veeleer gefocust op taakverbreding, pijler 2, en op voorwaardelijke inkomenssteun via pijler 1, gericht op vergroening en verduurzaming.

Het huidig gemeenschappelijk landbouwbeleid loopt af in 2020. Er wordt echter verwacht dat er, ten gevolge van de brexit, een uitstel voor een nieuw GLB zit aan te komen.

De brexit zal bijzondere repercussies voor het Europees beleid hebben, omdat het Verenigd Koninkrijk een nettogeldschietter was. De verwachting is dat zowat 3 miljard euro minder geld beschikbaar zal zijn voor landbouw, wat op Europees niveau nagenoeg 5 % van het totale landbouwjaarbudget vertegenwoordigt. De onderhandelingen over het nieuwe GLB dienen zich dus als moeilijk aan, zeker ook voor de visserij, vermits het merendeel van de Vlaamse vangsten in Britse wateren wordt gerealiseerd. De grootste onbekende is trouwens de vraag of wij in een situatie verzeild geraken, waarbij het UK extra heffingen op onze land- en tuinbouw en op onze visserijproducten zal leggen.

In uw beleidsnota focust u vooral op een aantal crisissen die de voorbije jaren de landbouw hebben getroffen. Het fundamentele probleem op dat gebied gaat echter over het wapenen van onze boeren tegen dergelijke situaties, meer bepaald door hen de mogelijkheden te bieden een aangepast businessmodel op maat aan te nemen en aan risicomanagement te doen, onder andere door het nemen van weersverzekeringen, die overigens met PDPO-geld vanuit pijler 2 van het GLB a rato van maximum 65 % kunnen worden betoelaagd.

Het gaat om regionale aangelegenheden, maar als spreekbuis voor België kunt u ook bijdragen aan het uitschrijven van een aangepast beleid. In uw beleidsbrief spreekt u uw lichte ontgoocheling uit over de Europese Commissie, die enkel oplossingen op middellange termijn heeft aangereikt, maar die niet is ingegaan op de Belgische voorstellen om iets te doen op korte termijn.

Mijnheer de minister, ik heb een aantal vragen voor u.

Beschikt u over concrete indicaties van mogelijk uitstel van het nieuw GLB 2020 ten gevolge van de afhandeling van de brexit? Zo ja, tegen wanneer wordt het nieuw GLB verwacht?

De regering heeft een brexitcel opgericht binnen het departement Buitenlandse Zaken. Welke stem heeft de landbouwsector daarin? Worden er berekeningen gemaakt van de mogelijke impact van de brexit op het landbouwbudget van Europa en op onze omzet van land- en tuinbouwproducten?

Hoe ziet u het toekomstig GLB evolueren, en meer bepaald pijler 1, de rechtstreekse inkomenssteun?

Welke maatregelen ziet u als noodzakelijk te nemen opdat onze boeren zich kunnen indekken tegen crisissen?

In uw beleidsbrief lezen wij op pagina 17 onderaan de veeleer cryptische omschrijving dat de regering op internationaal niveau de invoering bepleit van een bepaald aantal mechanismen, vangnetten om disfuncties in de landbouwmarkten te vermijden. Wat moeten wij ons daar concreet bij voorstellen? Over welke mechanismen gaat het?

Welke concrete middellangetermijnoplossingen heeft België aan Europa voorgesteld? Waarom wilde Europa daar niet op ingaan?

08.02 Minister **Denis Ducarme**: Mijnheer de voorzitter, mevrouw Lijnen, u hebt veel vragen gesteld. Ik zal trachten een kort maar precies antwoord te geven.

De brexit zal natuurlijk gevolgen hebben voor de Belgische landbouw- en agrovoedingssector, net als voor vele andere Europese landen. De redenen daarvan zijn, enerzijds, de weerslag van de brexit op de begroting van de Europese Unie, en, anderzijds, zoals u weet, het belang van de Britse markt voor de export van onze agrovoedingsproducten.

Het standpunt van België over het meerjarig financieel kader na 2020 zal bepaald worden in overleg tussen de Gewesten en de federale Staat. België pleit voor het behoud van het budget in het toekomstig meerjarig

financieel kader na 2020. Het nieuw GLB zal de landbouwers in elk geval de inkomsten moeten verzekeren die nodig zijn voor de rentabiliteit van hun bedrijf en in een efficiënt beleid moeten voorzien voor crisisbeheersing.

De onderhandelingen zullen eind 2018 van start gaan en worden voortgezet in 2019.

Een nieuw GLB zal immers vanaf 2020 van toepassing moeten zijn.

Zoals u juist vermeldt, werd een brexitcel opgericht bij het departement Buitenlandse Zaken. Deze cel hecht veel belang aan landbouw. Er werd bovendien meerdere malen overlegd met de gewestelijke landbouwvertegenwoordigers.

Op 29 november 2017 werden de grote lijnen van het GLB post 2020 uiteengezet door commissaris Hogan. Modernisering, administratieve vereenvoudiging, nood aan een GLB dat meer oog heeft voor het leefmilieu en een aanpassing aan de Europese doelstellingen inzake klimaatopwarming zijn de voornaamste doelstellingen. De Commissie wenst tot slot de weerbaarheid van de Europese landbouwers te vergroten tegen de risico's op het vlak van volatiliteit van de prijzen, het klimaat en fytosanitaire crisissen. Het Belgisch standpunt over de eerste pijler zal door de Gewesten worden bepaald.

Het lijkt mij belangrijk de aanbevelingen te implementeren van de taskforce Landbouwmarkten, die in 2016 werden gepubliceerd. Wij moeten evolueren naar meer transparantie en efficiënte maatregelen voor risicobeheersing. Ik vind dus dat de Europese Commissie hierin proactief moet zijn. België had in het verleden al voorgesteld om van de Europese observatoria voor melk en vlees meer dan louter passieve instrumenten te maken. Er zouden crisisdrempels moeten worden bepaald, die verbonden zouden moeten worden met deze Europese observatoria. De steunmechanismen zouden dan geactiveerd kunnen worden zodra deze drempels bereikt zijn. Ik hoop dat andere lidstaten in de komende maanden dit voorstel zullen steunen, om het te laten slagen.

08.03 Nele Lijnen (Open Vld): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw zeer specifieke antwoorden op mijn specifieke vragen.

In de brexitcel die werd opgericht bij het departement van Buitenlandse Zaken is er dus geen specifieke stem actief aanwezig. Er is echter wel overleg geweest met de deelstaten. Ik onderschrijf dat Europa een proactieve houding moet aannemen in dit dossier.

Wij steunen u ter zake. Ik zal uw antwoord nog van nabij bekijken.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

09 Vraag van mevrouw Nele Lijnen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het belang van de ketenwerking voor de landbouw" (nr. 22200)

09 Question de Mme Nele Lijnen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'importance du fonctionnement de la chaîne pour l'agriculture" (n° 22200)

09.01 Nele Lijnen (Open Vld): Mijnheer de minister, u onderstreepte in uw beleidsnota terecht het belang van de landbouw voor onze economie en als onmisbare schakel voor onze voedselautonomie. De daling van het aantal landbouwbedrijven met ongeveer 40 % de afgelopen vijftien jaar is een feit, maar men mag daaruit niet de verkeerde conclusie trekken dat minder landbouwbedrijven ook minder landbouw betekenen. Integendeel, het landbouwareaal is de afgelopen vijftien jaar met een kleine 4 % afgenomen. Dat betekent een schaalvergroting van de resterende bedrijven, die bovendien ook door hun hoge mate van specialisatie een hoge productie genereren.

Voorals Vlaanderen wordt gekenmerkt door een intensieve land- en tuinbouw, wat binnen het dichtbevolkte en ruimtelijk versnipperde Vlaanderen ook grotere uitdagingen stelt op het vlak van ecologie en duurzame productie. De positieve zijde van het verhaal is dat het productieproces een hoge toegevoegde waarde op onze buitenlandse handelsbalans oplevert, waarvan het aandeel van Vlaanderen 82 % inneemt. Bovendien moet de hele voedingsindustrie in rekening worden gebracht. Die is inmiddels uitgegroeid tot de belangrijkste werkgever in België en blijft verder groeien in zowel Vlaanderen als Wallonië.

Het is ook een zeer exportgerichte sector, met als sprekend voorbeeld de diepvriesgroenten- en aardappelindustrie, die echte wereldspelers zijn. Een cijfervoorbeeld spreekt boekdelen: het aardappelverwerkend bedrijf Agristo is in 1988 gestart met een jaaromzet van 40 000 ton aardappelen. Momenteel zitten zij op 700 000 ton en over een paar jaar hoopt de groep het miljoen ton te evenaren. Het maakt er het belang van het ketenoverleg alleen maar groter op.

De crisissen in de varkens- en rundveesector hebben aangetoond dat het ketenoverleg nut heeft. Ook al was het niet altijd van harte en gaat het soms moeizaam, toch is het nodig dat de landbouw, als laatste schakel in de keten, kan rekenen op een zekere solidariteit van de rest van de keten om te komen tot leefbare landbouwbedrijven. Men kan van boeren niet verwachten dat zij belast worden met allerlei maatschappelijke claims inzake natuurbehoud, dierenwelzijn, voedselveiligheid en voedselkwaliteit, terwijl zij onderhevig zijn aan sterk volatiele marktprijzen en op geen enkele compensatie kunnen rekenen voor hun maatschappelijk opgelegde taken.

Het is positief dat u de nadruk legt op het streven naar een transparante marktwerking. Correct en actueel cijfermateriaal is van cruciaal belang, maar ik wil daarbij ook nog aanstippen dat het ter beschikking stellen van cijfermateriaal slechts een start is. Het komt erop aan die informatie aan te wenden om de positie van de boeren te verstevigen. Ik vind het belangrijk om dat te onderstrepen. Ook daarvoor is een belangrijke rol weggelegd voor het ketenoverleg en de sectororganisaties. Het heeft geen zin om alleen maar akte te nemen van een lage aardappelprijs als boeren geen initiatief nemen om hun productie deels te heroriënteren op andere soorten of groenten, om op die manier de toegevoegde waarde te verhogen.

In dat verband wil ik ook wijzen op de recente opheffing van de suikerquota sinds oktober 2017. Het zou onhandig zijn dat de suikerbietelers nu meteen overgaan tot een gevoelige schaalvergroting van hun areaal. De ervaring in de melksector leert tot welke prijsdalingen dat soort ingrepen kunnen leiden.

Ik heb een aantal vragen, mijnheer de minister.

Welke initiatieven neemt u om de plaats van de boer als producent in de ketenwerking te versterken?

Zult u waken over de goede werking van het ketenoverleg en indien nodig tijdig ingrijpen om het overleg vlot te trekken?

Op welke manier helpt u te verzekeren dat de markt niet alleen beschikt over actueel cijfermateriaal, maar dat dit ook op een constructieve manier wordt aangewend voor boeren om kort op de bal te spelen met hun productie?

Zult u aan de subsector van de suikerbietelers speciale aandacht besteden inzake informatie en sensibilisering, zodat hun inkomen op middellange termijn wordt verzekerd en men niet gaat voor kort gewin en zo het risico loopt dat de markt abrupt wordt verstoord?

Vindt hierover overleg plaats met de collega's van Landbouw die bevoegd zijn in de deelgebieden?

09.02 Minister **Denis Ducarme**: Mevrouw Lijnen, vanaf mijn aantreden was het mijn doel om alle actoren te ontmoeten. Zo wou ik luisteren naar hun vragen en aandachtspunten. Ik zet met hen de dialoog voort.

Volgens mij dient de Europese Commissie de aanbevelingen van de taskforce Landbouwmarkten te implementeren, maar ze ook te integreren in het volgende GLB. Ik blijf trouwens in overleg met de minister van Economie, Kris Peeters, en ter beschikking van het ketenoverleg. Op dit moment heb ik echter nog geen enkele formele vraag gekregen.

U vermeldt vervolgens de rol van het Belgische Prijzenobservatorium. Dat is inderdaad een onafhankelijk instrument dat de nodige analyses uitvoert over prijzenmarges en de werking van de markt. Zo heeft het Prijzenobservatorium in januari een rapport overhandigd over de markt voor rundvlees.

Vervolgens zal deze informatie door de sectoren worden gebruikt om over prijzen te onderhandelen.

De prijs van de bieten zal op middellange termijn afhangen van meerdere factoren. Ik denk met name aan de prijs van suiker, aan het gebruik van biobrandstoffen van de eerste generatie en ook aan de toekomstige

sectorakkoorden tussen de vertegenwoordigers van de bietenplanters en de twee suikerraffinaderijen van ons land.

Ik heb morgen in Gent een ontmoeting met de vertegenwoordigers van de bietenplanters.

09.03 Nele Lijnen (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

10 Question de Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la diminution du nombre de faillites chez les PME" (n° 22355)

10 Vraag van mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de daling van het aantal faillissementen van kmo's" (nr. 22355)

10.01 Isabelle Galant (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, la croissance des PME se confirme et même, se renforce. En effet, il a été constaté par le SPF Économie une tendance à une augmentation constante du nombre de PME depuis 2015. Ainsi, avec une croissance de 4,18 % par rapport à l'année 2016, nous arrivons au chiffre de 899 223 PME en 2017. Il s'agit de la croissance la plus forte depuis 2009.

Dans tous les domaines (professions libérales, industriels, commerces, automobile), cette croissance est sans équivoque. Elle s'est évidemment répercutée tant au niveau de l'emploi, dont le taux est en hausse de 0,72 %, surtout chez les micro-entreprises, qu'au niveau des faillites. Environ 9 000 PME ont fermé leurs portes. Pour la troisième année consécutive, ces faillites diminuent substantiellement.

Cependant, trois problèmes demeurent. Premièrement, un nombre encore important de faillites chez les PME malgré cette diminution. Deuxièmement, la faiblesse de leur niveau d'exportation, environ 4 % des PME exportent. Troisièmement, l'entrepreneuriat féminin pourrait être davantage renforcé.

Monsieur le ministre, il est évident que, grâce aux mesures prises par le gouvernement - le *tax shift*, la diminution des cotisations sociales patronales ... -, les PME sont désormais beaucoup plus robustes et plus créatrices d'emplois. Le bilan actuel est plus que satisfaisant. Cependant, comment expliquez-vous le nombre encore important de faillites de PME? Quelles en sont, selon vous, les principales causes/raisons? Quels sont les secteurs les plus touchés? De combien souhaitez-vous diminuer le nombre de faillites d'ici la fin de la législature? Quel est votre objectif? Qu'en est-il des exportations? Quelles sont les raisons du faible taux d'exportation de nos PME? Comment pensez-vous améliorer l'attractivité de nos PME pour augmenter ce taux? Enfin, pour ce qui est de la représentativité des femmes dans l'entrepreneuriat, comment les femmes peuvent-elles davantage se tourner vers ce secteur et la création de PME? Que pouvez-vous leur dire pour les encourager?

10.02 Denis Ducarme, ministre: Monsieur le président, madame Galant, je répondrai en citant un certain nombre de chiffres, comme votre question le sollicite. Cela permet de faire un point précis sur la situation.

Depuis 2008, année de la crise bancaire et financière, le nombre de PME en faillite n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2013, année où 11 680 PME ont fait faillite. Depuis lors, le nombre de faillites est en diminution constante.

Par exemple, 9 134 PME en faillite ont été recensées en 2016, selon les chiffres officiels les plus récents, contre 9 728 en 2015, soit une diminution de 6,11 %. Je tiens à préciser que, tandis que le nombre de faillites diminue, le nombre d'entreprises créées augmente. Nous avons atteint en 2016 un record absolu en termes de création d'entreprises: plus de 91 000. En 2017, selon Graydon, ce dernier record a encore été battu, avec la création de plus de 95 000 entreprises. Malgré cela, les faillites sont en diminution.

Nous pouvons naturellement analyser cette diminution du nombre de faillites et cette augmentation du nombre de création d'entreprises. Les principales raisons de cette poursuite à la baisse - on doit le dire - sont liées, bien entendu, à une reprise de la croissance économique. C'est une évidence. Il y a aussi une amélioration du climat des affaires, constatée via différentes enquêtes de confiance auprès des

entrepreneurs belges.

Nous avons donc rendu confiance aux entreprises et c'est évidemment fondamental en termes de dynamique économique. Des mesures ont été prises également, vous le savez, afin de faciliter l'investissement. Je pense à la mesure qui prévoit sur 2018 et 2019 d'exonérer, pour des dépenses d'investissement, non plus 8 % mais 20 %. Ce sont naturellement des signaux que nous lançons aux entreprises et il est certain - c'est clairement notre point de vue -, que la batterie de mesures prises au niveau fédéral, notamment sur le plan du *tax shift*, ont favorisé la diminution des faillites et la création d'autant d'entreprises.

Mais nous ne devons pas nous reposer sur ces résultats. Il faut poursuivre, parce que si les politiques utiles ont été mises en œuvre, on le sait, la Belgique a également souffert, certains secteurs plus que d'autres, des attentats du 22 mars. Cela se ressent encore aujourd'hui.

Il n'est pas étonnant de constater que l'hébergement et la restauration figurent parmi les secteurs les plus touchés par les faillites, tout comme le commerce, la réparation automobile et des motocycles et la construction - même si les derniers chiffres se montrent plus favorables envers cette activité -, qui constituent le trio de tête.

Toujours à propos des faillites, il nous faudra analyser les données de manière différenciée. La loi entrée en vigueur l'été dernier a en effet permis à plusieurs catégories professionnelles de bénéficier désormais d'une protection juridique en cas de faillite. De même, les professions libérales pourront bientôt y recourir.

Vous m'interrogez aussi sur les exportations, activité essentielle pour les entreprises. Selon les données de 2014, fournies par la Banque nationale à l'Observatoire des PME, 43 660 PME - 30 226 micro-entreprises, employant moins de 9 salariés; 10 759 petites entreprises, employant entre 10 et 49 salariés; 2 675 moyennes entreprises, employant entre 50 et 249 salariés - sont actives dans l'exportation de biens.

Les biens exportés par les PME belges sont principalement destinés aux pays de l'Union européenne. Avec ce genre de statistiques, l'on se rend compte combien l'Union européenne est importante dans notre dynamique économique. En 2014, environ 95 % des PME ont signalé des livraisons intracommunautaires et 27 % des PME ont expédié leurs biens hors de l'Union européenne.

La valeur de l'ensemble des biens exportés par nos PME s'élevait à plus de 108 milliards d'euros en 2014. L'internationalisation de nos entreprises nécessite une logique de développement qui doit s'appuyer sur des moyens financiers relativement importants.

Nous y reviendrons dans le cadre d'une question posée par M. Janssen: nous allons organiser en 2018 un *roadshow* à l'échelon national destiné à l'ensemble de nos entreprises, avec différents intervenants concernés par la problématique du financement des PME.

Vous m'interrogez également, et vous avez raison, sur l'entrepreneuriat féminin. On le voit avec les statistiques sur les indépendantes et les PME: il y a de plus en plus de femmes entrepreneuses. Vous le savez, le plan pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin, qui a été lancé en mars 2016, comprend un certain nombre de mesures innovantes pour encourager ces femmes, qui sont créatrices de richesse et d'emplois, à franchir le pas vers l'entrepreneuriat et la création de PME.

L'une des mesures phares vise à renforcer le statut social des femmes indépendantes en leur permettant de rendre plus compatible leur vie d'entrepreneuse et la vie familiale. Un exemple qu'on peut prendre dans ce cadre, ce sont les mesures que nous avons mises en place concernant le congé de maternité. Ce congé de maternité est flexible. Il était essentiel pour les indépendantes de pouvoir choisir les moments où activer leur congé. Ce congé de maternité est complété par la possibilité d'avoir recours à 105 titres-services. C'est une mesure que j'ai pu vous présenter fin de l'année dernière.

Enfin, le 20 octobre 2017, à la suite d'un appel public, quatre projets portés par des réseaux de femmes ont été sélectionnés pour bénéficier d'un soutien de 70 000 euros pour les trois années à venir. Il y a toute une série d'activités. Tout cela est très riche. Si vous le souhaitez, je vous transmettrai les agendas des activités portées par ces femmes entrepreneuses afin que vous puissiez les rencontrer si vous le désirez, et que vous puissiez prendre connaissance dans le détail des projets qu'elles défendent dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

10.03 Isabelle Galant (MR): Je vous remercie pour vos réponses, monsieur le ministre.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

De **voorzitter**: De vragen nrs 22359, 23642, 25091, 25201 en 25309 van collega Smaers zijn omgezet in schriftelijke vragen.

11 Question de Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les indépendants et leur vie familiale" (n° 22361)

11 Vraag van mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het gezinsleven van zelfstandigen" (nr. 22361)

11.01 Isabelle Galant (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, l'Union des Classes moyennes (UCM) a récemment lancé un appel visant à soutenir un traitement plus juste des indépendants pour ce qui concerne leur vie familiale. En effet, pour une majorité de travailleurs indépendants, il est difficile de concilier à la fois vie professionnelle et vie de famille. Or, on le sait, les obligations pour les travailleurs indépendants sont telles que même s'ils disposent, par exemple, d'un congé de maternité, ils doivent néanmoins travailler durant celui-ci.

Bien que sur de nombreux points le statut d'indépendant et le statut de salarié s'harmonisent de plus en plus, surtout grâce aux mesures prises par ce gouvernement, ils divergent encore sur d'autres points. Ainsi, par exemple, pour les indépendants, le congé de paternité n'existe pas et le congé de maternité est plus réduit que celui des salariés (douze semaines au lieu de quinze). C'est la raison pour laquelle l'UCM recommande, pour améliorer la vie des indépendants, d'élargir le congé de maternité, d'introduire un congé parental flexible et rémunéré, et de supprimer le mois de carence.

Sur ces points, vous avez déjà entrepris de nombreuses réformes justes et nécessaires en faveur des indépendants. Elles ont grandement facilité la vie de famille et la vie professionnelle de ces derniers. Je pense ici notamment au congé de maternité beaucoup plus souple, aux allocations familiales qui ont été égalisées, au statut d'aidant proche et à la période de carence INAMI réduite.

Je sais que vous avez toujours à l'esprit le souci de faciliter la vie des indépendants, et je m'en réjouis. Néanmoins, que pensez-vous des recommandations faites par l'Union des Classes moyennes? Plus spécifiquement, l'harmonisation du congé de maternité entre salariés et indépendants vous paraît-elle nécessaire et faisable? Vous avez déjà introduit en la matière de nombreux assouplissements. Vous semble-t-il primordial d'introduire pour cette dernière catégorie de travailleurs un congé de paternité flexible et rémunéré?

11.02 Denis Ducarme, ministre: Monsieur le président, madame Galant, je confirme que l'amélioration de la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle des travailleurs indépendants est une de nos priorités. C'est très important. Nous l'avons observé sous cette législature, le congé de maternité des travailleuses indépendantes a été prolongé à douze semaines et la possibilité de prendre la période facultative du congé de maternité à mi-temps leur a été octroyée.

Nous avons eu le souci et la volonté de la flexibilité afin de trouver un meilleur compromis entre les besoins organisationnels liés à la continuité de l'activité indépendante et les besoins et aspirations liés à la famille.

Outre l'octroi désormais semi-automatique de l'aide à la maternité, une dispense de paiement des cotisations sociales pour le trimestre suivant le trimestre de l'accouchement a été récemment introduite. Nous avons également réduit le mois de carence à quatorze jours et grâce aux allocations familiales et aux aidants proches, nous avons soutenu une dynamique dont le but est de permettre, à travers le statut social de l'indépendant, de favoriser sa vie privée.

En 2015, une prestation unique d'aide pour l'indépendant a été mise en place lorsqu'il est dans l'obligation d'interrompre son activité pour se tenir auprès de son conjoint, son enfant, son cohabitant ou un parent ou allié jusqu'au deuxième degré gravement malade ou encore auprès de son enfant handicapé de moins de 25 ans. C'est la mesure "Aidant proche" essentielle à ces situations dans lesquelles la famille fait face à des difficultés importantes. Cette mesure sur le plan humain aide les indépendants dans un certain nombre de

situations.

Il est bien entendu toujours possible d'améliorer les choses et nous y travaillons.

Ces axes d'amélioration se retrouvent essentiellement dans une communication continue relative à toutes ces mesures existantes. On compte sur les caisses d'assurances sociales qui sont en première ligne, au contact avec les travailleuses et les travailleurs indépendants, pour faire passer toutes les informations à ce sujet.

Dans le cadre de la campagne sur les 50 ans du statut social des indépendants, une plate-forme interactive dénommée "improve" a justement été mise en place pour communiquer encore mieux et recueillir un certain nombre d'idées des indépendants afin de nourrir les expériences du terrain au-delà des idées du politique (parlementaires, ministres, élus communaux). Il s'agit de voir sur base du quotidien, du vécu et des expériences, comment améliorer encore les choses.

Vous avez raison, je souhaite corriger un certain nombre d'inégalités subies par les indépendants. Je pense au congé de paternité. Je travaille sur une mesure visant à mettre en place un tel congé. Il n'y a pas de raison que les indépendants n'aient pas droit à ce à quoi ont droit d'autres catégories professionnelles. J'espère concrétiser, d'ici la fin de la législature, cette mesure que je prépare actuellement.

11.03 Isabelle Galant (MR): Je vous remercie, monsieur le ministre. Sachez que nous vous soutiendrons dans cette mesure.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

12 Question de Mme Muriel Gerkens au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les droits individuels des travailleurs indépendants" (n° 20377)

12 Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de individuele rechten van de zelfstandigen" (nr. 20377)

12.01 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Il s'agit d'une question assez ancienne, que j'avais déposée au mois de juillet, elle a dû être reportée une fois, et qui concerne les droits individuels des travailleurs, notamment indépendants. C'est une question assez technique mais qui a des conséquences très pratiques.

L'article 37 de l'arrêté royal du 19 décembre 1967, qui organise le statut social des travailleurs indépendants, prévoit 3 cas où les personnes peuvent cotiser comme des indépendants complémentaires, mais avec les conséquences que cela occasionne: cette catégorie de cotisants ne bénéficie d'aucun droit aux prestations sociales.

Tout cela n'est pas très juste lorsque l'on constate que les premiers sont justement des personnes qui possèdent des droits dérivés, c'est-à-dire le plus souvent, dans la réalité, des personnes mariées dont le conjoint est salarié ou indépendant. Nous faisons face ici à une double discrimination.

D'une part, par personnes mariées, il faut comprendre dans ce cas-ci les femmes. Ce sont souvent elles qui choisissent cette option et qui la subissent car, lorsqu'elles se séparent, elles n'ont plus de droits et même si elles retrouvent un boulot, elles n'ont pas de droit à la pension pour les années concernées. C'est ainsi que certaines sont très étonnées à l'âge de la pension de voir un trou de 10, 20 voire 30 ans dans leurs carrières car tant qu'elles ne renoncent pas à cette option, cet article 37 continue à s'appliquer.

D'autre part, il faut posséder des droits dérivés pour bénéficier de ce statut. Or seules les personnes mariées en bénéficient.

Monsieur le ministre, j'aimerais disposer des chiffres qui nous permettraient de revendiquer l'égalité de traitement, qu'on soit un homme, une femme, célibataire, marié(e), en concubinage simple ou en cohabitation. Dès lors, afin d'avoir un aperçu de la situation, pourriez-vous nous communiquer les chiffres actualisés depuis 2012 des personnes qui bénéficient de ce statut ainsi que leur évolution depuis 2012?

12.02 Denis Ducarme, ministre: Madame Gerkens, votre question était tellement ancienne que, lorsque M. le président nous a demandé de vous attendre, je n'ai pas pu résister une seconde à l'envie de vous répondre, afin d'éviter de lui faire prendre encore de l'âge. D'emblée, je dois en reconnaître la technicité. Je veux bien jouer le jeu, mais il me semble que, pour cette raison, elle aurait plutôt dû faire l'objet d'une question écrite. Je vous transmettrai tout à l'heure le tableau que j'ai apporté.

12.03 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, pour information, il s'agissait initialement d'une question écrite. C'est peut-être l'explication de son parcours bizarre.

12.04 Denis Ducarme, ministre: Vous voulez la transformer en question écrite? Non, c'était seulement une boutade: je suis naturellement sensible à votre question, malgré sa technicité. Vu son importance, votre démarche de la poser oralement en commission est donc totalement fondée, d'autant plus qu'elle concerne des personnes disposant de revenus très modestes.

Le bénéfice de l'article 37, § 1^{er} de l'arrêté royal de 1967 peut encore être demandé par certaines catégories de citoyens, telles que les personnes mariées ainsi que les veuves et les veufs. Jusqu'au 31 décembre 2016, ce régime visait également les étudiants de moins de 25 ans. Comme vous le savez, ces derniers disposent néanmoins, depuis le 1^{er} janvier 2017, du statut de l'étudiant entrepreneur.

Concrètement, cette disposition permet au conjoint d'une personne bénéficiant d'un statut social complet de payer des cotisations réduites ou nulles, tout en bénéficiant de la majorité des prestations de sécurité sociale.

Cette disposition n'est appliquée que sur demande, en raison des revenus très faibles de l'intéressé, et après que celui-ci a dûment été informé par sa caisse d'assurance sociale des conséquences en matière de prestations, notamment l'absence de droits en matière d'incapacité de travail. Le conjoint bénéficie alors des droits dérivés découlant du statut de son partenaire. Par exemple, des droits à des prestations, dans un régime obligatoire de pension et d'assurance contre la maladie et l'invalidité pour ce qui est du secteur des soins de santé, au moins égales à celles du statut social des travailleurs indépendants. Mais ne s'ouvrent en effet pas de droits aux prestations sur la base d'un droit propre.

Donc, les bénéficiaires de l'article 37 bénéficient d'une pension au taux de ménage, raison pour laquelle ce dispositif n'est accessible qu'aux personnes mariées, aux veufs, aux veuves et non aux cohabitants. Cette différence de traitement est basée sur un élément objectif, à savoir la possibilité de se constituer une pension.

Concernant les statistiques demandées, comme je vous l'ai indiqué, je vous remettrai un tableau qui reprend un aperçu de l'évolution sur la période 2012-2016 du nombre de personnes bénéficiant de l'article 37, § 1^{er} réparties par état civil et par sexe.

Au 31 décembre 2016, sur 20 445 bénéficiaires de l'article 37, 18 394 étaient des personnes mariées, 16 410 femmes et 1 984 hommes. Nombre total en diminution de près de 3 000 bénéficiaires depuis 2013.

Ces statistiques reprennent l'ensemble des situations visées par l'article 37, § 1^{er}. Les étudiants entrepreneurs qui, eux, bénéficient d'un statut propre, n'y sont évidemment plus repris – comme je l'ai indiqué plus haut – depuis le 1^{er} janvier 2017. Les chiffres portant sur 2017 sont partiels et provisoires à ce stade et ne permettent donc pas de réaliser une ventilation selon l'état civil.

Voilà donc, madame Gerkens, les éléments que je peux vous donner. Je vais demander que le tableau vous soit transmis incessamment.

12.05 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Je vous remercie, monsieur le ministre, de m'avoir fourni ces chiffres. Mais donc, vous n'avez pas l'intention de modifier les dispositions pour que ces personnes puissent bénéficier ou s'octroyer des droits à la pension? Effectivement, il y a les cohabitants. Mais si le couple se sépare, une fois arrivé à la pension, l'ex-cohabitant perd évidemment le bénéfice de ces années qui ont pourtant été des années de prestations et de carrière.

Disposer des chiffres m'intéresse évidemment, mais je voulais aussi montrer l'ampleur du phénomène et souligner le fait que nous assistons ici à une discrimination lourde de conséquences. Essentiellement à l'égard de femmes, mais pas uniquement puisqu'il y a quand même des demandes émanant de 1 600 à

2 000 hommes.

Donc, j'espérais quelque part vous amener à rectifier la situation pour que personne ne soit pénalisé au moment de prendre sa pension suite à une séparation. C'était d'ailleurs l'objet des dispositions que nous avons prises sur les conjoints aidants, etc. Nous améliorons la situation petit à petit.

Je voudrais alors vous inciter à identifier comment améliorer le dispositif en question. Merci.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

13 Question de Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la confiance des travailleurs indépendants" (n° 22362)

13 Vraag van mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het vertrouwen van de zelfstandigen" (nr. 22362)

13.01 Isabelle Galant (MR): Monsieur le ministre, les conclusions de l'étude menée par l'Union des Classes Moyennes (UCM) montrent que 40 % des travailleurs indépendants, forts d'une certaine confiance économique, souhaiteraient employer au moins trois personnes de plus dans les trois prochaines années. En d'autres termes, les indépendants assument vouloir étendre leurs activités économiques. Celles-ci se traduisent automatiquement par une intention beaucoup plus forte d'embaucher du personnel, en créant donc de l'emploi et de la croissance pour notre pays. Néanmoins, les indépendants sont encore trop souvent hésitants à opter pour une première embauche, malgré les réductions de cotisations.

Le second enseignement crucial de cette enquête est que bien qu'il faille favoriser l'émergence de start-ups et autres activités innovantes et flexibles, une part non négligeable des emplois à créer réside dans les secteurs traditionnels. L'esprit d'entreprendre est déterminant dans la réussite pour les petites et moyennes entreprises mais il faut tout autant consolider les emplois existants.

Monsieur le ministre, les résultats sont encourageants et reflètent l'action concrète du gouvernement en faveur des indépendants, qui sont la base de notre tissu économique. L'étude menée par l'UCM concorde-t-elle avec les chiffres de votre administration? Le niveau de confiance des indépendants pour leurs activités est-il en hausse depuis le début de la législature? Comment le constatez-vous?

Concernant les intentions d'embauche, nous savons que le gouvernement favorise déjà les premières embauches par un allègement des cotisations sociales. Comment le gouvernement pourrait-il, de la même manière, davantage inciter nos indépendants à embaucher?

La force économique de notre pays est d'allier modernisation de nos secteurs et renforcement des secteurs traditionnels. Pensez-vous que cette conception soit la plus pertinente à long terme?

13.02 Denis Ducarme, ministre: Madame Galant, dans son étude, l'UCM a en effet indiqué que près de 4 indépendants sur 10 – sur base d'un échantillon de 250 répondants parmi ses affiliés – sont prêts à embaucher. Le constat établi ici par l'UCM n'est évidemment pas représentatif de la situation belge puisque l'étude ne couvre que les Régions wallonne et de Bruxelles-capitale. Le signal donné est néanmoins extrêmement intéressant.

Nous pouvons faire le lien avec une autre de vos questions sur les PME. L'enquête mensuelle d'avril 2018 de la Banque nationale indique une hausse de la confiance des chefs d'entreprise et des indépendants en avril, ce qui confirme une tendance globale à la hausse ces dernières années.

Ceci dit, trop d'indépendants qui pourraient développer leurs activités hésitent sans doute encore à engager un premier travailleur. Pourtant, au niveau belge, si 28 266 emplois ont déjà été créés par la mesure "zéro cotisation", cela ne représente que deux tiers des premiers engagements. Ce résultat est encourageant, mais nous devons encore faire mieux. Nous voulons voir les primo-employeurs mieux accompagnés face à cette disposition.

C'est donc pour toucher l'ensemble des nouveaux employeurs qu'une campagne de communication "premier engagement" va être lancée dans les prochaines semaines. Cette campagne permettra, d'une part, d'informer à nouveau les petites entreprises sur les avantages dont elles peuvent bénéficier lors de

l'engagement de leur premier travailleur salarié et, d'autre part, elle insistera – et c'est essentiel – sur la simplicité de la procédure. Nous avons voulu simplifier les procédures et rendre la vie plus facile à ceux qui veulent engager.

Pour réaliser cette campagne, pas moins de 50 000 euros ont été dégagés. Celle-ci comprendra des spots promotionnels, un dépliant d'informations générales, des affiches pour les partenaires potentiels et des annonces pour les médias sociaux.

Madame Galant, voilà les informations importantes à ce sujet. Nous veillerons à la diffusion de l'information auprès de ceux qui veulent engager afin qu'ils se saisissent des mesures que le gouvernement a mises à leur disposition. Une nouvelle campagne est sur le point d'être lancée à cet effet.

13.03 Isabelle Galant (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie. En effet, la simplification de la procédure me semble importante ainsi que les mesures prises pour encourager l'engagement de la première personne. C'est une bonne chose que de le rappeler.

13.04 Denis Ducarme, ministre: Je compte par ailleurs sur les organisations représentatives telles que l'UCM. Chacun doit prendre sa part afin de diffuser les informations qui servent leurs membres.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

14 Question de Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le statut d'artisan" (n° 22365)

14 Vraag van mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het statuut van ambachtsman" (nr. 22365)

14.01 Isabelle Galant (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, depuis le 1^{er} juin 2016, il est possible d'obtenir, auprès du SPF Économie, le label d'artisan. Ce titre ne peut être attribué que selon certains critères et conditions dont, notamment, être inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises, disposer d'une structure de moins de vingt travailleurs et surtout, exercer son activité de manière authentique, manuelle et dans le respect des traditions. Ce label est crucial pour certains artisans car, au travers de celui-ci, c'est la crédibilité de leur travail qui est mis en valeur.

Ainsi, cette mesure a permis de promouvoir notre artisanat, nos traditions gastronomiques, nos fabrications, etc. Ceux qui en profitent assurent que celle-ci est une sécurité pour leur emploi. Cependant, ils souhaiteraient que l'effort se poursuive par des mesures au niveau fiscal ou de réduction des lois sociales.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré qu'il était trop tôt pour envisager de telles mesures et que le moment était surtout à l'évaluation de la loi Artisan.

Pouvez-vous, dans un premier temps, nous rappeler les chiffres officiels des personnes bénéficiant de ce statut depuis son entrée en vigueur en 2016? Comment a-t-il évolué depuis lors? Lorsque cette loi avait été initiée, y avait-il un objectif chiffré du gouvernement?

Pensez-vous que les trois conditions pour l'octroyer soient trop restrictives? Pensez-vous élargir ces conditions ou les maintenir telles quelles?

Comment votre administration compte-t-elle évaluer cette loi? Quels seront les critères que vous estimerez utiles pour analyser la situation des artisans? Pourriez-vous faire le point au sujet de cette évaluation?

14.02 Denis Ducarme, ministre: Je vous remercie, madame Galant, pour votre question. Vous me demandez de revenir sur les chiffres. Depuis le 1^{er} juin 2016, 1 422 artisans ont introduit une demande d'agrément. La Commission Artisans a pris 870 décisions positives et 441 demandes ont été refusées.

Ce statut de l'artisan a été mis en place pour protéger l'artisan. Quand il y a un refus, les artisans ont évidemment la possibilité d'introduire un recours contre la décision négative de la Commission Artisans auprès du Conseil des artisans. Vingt-neuf demandeurs ont introduit un tel recours et 13 demandeurs ont reçu une décision positive. Je juge par ce biais que la procédure de recours est une procédure équilibrée, puisque des demandeurs obtiennent satisfaction.

En décembre 2017, le nombre total d'agrément était donc de 889. Entre-temps, lors de sa dernière réunion, le 16 avril dernier, la Commission Artisans a reconnu le millièm artisan. On compte désormais plus de 1 000 artisans reconnus dans notre pays. À l'occasion de ce millièm artisan, j'ai eu la possibilité d'entrer en contact avec bon nombre d'entre eux. Leurs réactions ont été très positives par rapport à ce statut et à son contenu.

Le gouvernement ne s'est pas fixé d'objectif précis concernant le nombre d'artisans à agréer. Lors de l'entrée en vigueur de la loi, le 1^{er} juin 2016, quelque 260 000 entreprises étaient inscrites à la Banque-Carrefour des Entreprises, en tant que sociétés commerciales artisanales ou non commerciales de droit privé. Ces entreprises ne satisfont pas toutes aux conditions nécessaires à la reconnaissance officielle d'artisan. C'est à la Commission Artisans ou, éventuellement, au Conseil des Artisans qu'il revient d'examiner si les entreprises intéressées répondent bien aux conditions prévues par la loi.

Si nous nous fondons sur le traitement des dossiers par ces deux organes, nous pouvons estimer que les critères de l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises et du nombre de salariés sont raisonnables et objectifs. Le nombre de refus, sur cette base, est limité. Notre volonté est de protéger les véritables artisans. À ce stade, je n'envisage pas de modification statutaire. La grande majorité des refus visent des entreprises exerçant des activités artisanales combinées à d'autres qui ne le sont pas. Il s'agit du commerce de détail, de la production à grande échelle ou encore du commerce de gros, qui sortent donc du champ d'application légal. La Commission et le Conseil Artisans considèrent, tout comme moi, qu'un agrément est impossible dans de tels cas car cela risquerait évidemment de ruiner la crédibilité dudit agrément auprès des clients à la recherche d'un véritable artisanat.

Une évaluation de la loi est en cours. Je tiendrai naturellement compte de l'avis du Conseil supérieur des indépendants et des PME, rendu en novembre dernier. Je suppose que vous comprendrez que je ne vais pas en anticiper les conclusions. Entre-temps, le SPF Économie continuera à rappeler la possibilité de reconnaissance en tant qu'artisan ainsi que les avantages qui en découlent.

Outre les spots radio diffusés à l'occasion de la Journée de l'artisan, un film promotionnel a notamment été tourné pour soutenir une campagne qui sera menée sur les réseaux sociaux au cours de cette année, tant en direction des artisans que du grand public. L'objectif poursuivi est le même: nous souhaitons attirer leur attention sur l'existence de ce label et du registre des artisans publié sur le site du SPF Économie.

Il y a donc bien une valeur ajoutée liée à ce label. En temps voulu, je vous communiquerai, si vous le souhaitez, les éléments relevant de l'évaluation dès que celle-ci sera terminée.

14.03 Isabelle Galant (MR): Monsieur le ministre, il m'intéresserait en effet de connaître ces résultats. Je vous remercie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: Nous revenons un instant aux points 11 et 13 de notre agenda et qui concernent des questions de Mme Jadin. Chère collègue, je note que vous souhaitez transformer votre question n° 22149 en question écrite.

15 Question de Mme Katrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "les start-up belges" (n° 22026)

15 Vraag van mevrouw Katrin Jadin aan de vice-eersteminister en minister van Werk, Economie en Consumenten, belast met Buitenlandse Handel, over "de Belgische start-ups" (nr. 22026)

15.01 Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le vice-premier ministre, l'entrepreneuriat en Belgique se porte bien et une augmentation de 8 % (7 206 unités) a été constatée. Toutefois, si nos entreprises augmentent en nombre, elles ne s'étendent pas particulièrement en taille. Ma question ayant été déposée, il y a maintenant six mois, les choses ont peut-être sensiblement évolué; vous me le direz. Pour l'heure, huit PME sur dix se passent de personnel, ce qui ne favorise pas vraiment l'économie et l'emploi.

Pour favoriser l'émergence de grandes entreprises belges qui ont un rôle à jouer sur la scène mondiale, l'initiative BEyond a été lancée par la Pulse Foundation. En collaboration avec Agoria, EY, Imec, Sirris,

We Connect Date et Universem, BEyond cherche les meilleures *scale-up* technologiques belges pour en faire des acteurs mondiaux.

Monsieur le président, je tiens à préciser que j'avais adressé au préalable cette question au ministre Peeters, mais qu'elle a finalement été redirigée vers vous.

Monsieur le ministre, avez-vous déjà pu constater des résultats suite à l'initiative BEyond? Des mesures d'accompagnement sont-elles mises en œuvre pour permettre aux entreprises belges de se hisser sur la scène internationale? Dans l'affirmative, quelles sont-elles?

15.02 Denis Ducarme, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, permettez-moi tout d'abord de faire une rectification. En effet, je ne suis pas vice-premier ministre.

Le **président**: Pas encore!

15.03 Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, mon erreur s'explique par fait que ma question avait été adressée au vice-premier ministre Peeters, mais qu'elle a été redirigée.

15.04 Denis Ducarme, ministre: Madame, sachez que je suis ravi de répondre à votre question.

Comme vous l'avez indiqué, la dynamique entrepreneuriale est positive en termes de création d'entreprises. Il faut d'ailleurs rappeler qu'on est en train de dépasser tous les records en la matière. On avait déjà atteint un record en 2016 avec plus de 91 000 entreprises créées. En 2017, c'est plus de 95 000 entreprises qui ont été créées. Il s'agit du résultat du contexte que nous avons créé en faveur de l'investissement et du déploiement économique qui se révèle dans les chiffres.

Mais, comme vous le soulevez à juste titre, il convient d'être attentif au développement de ces entreprises. Les créer, c'est une chose; les développer et assurer leur survie en est une autre.

On doit en effet saluer l'initiative BEyond de Pulse Foundation qui se focalise plus particulièrement sur le développement de nos start-ups. Ce développement passe notamment par une internationalisation, raison pour laquelle le développement des PME à l'international constitue une des priorités du gouvernement fédéral et un des six axes de travail du Plan PME.

Afin de mener des actions sur ce plan, il convient de développer le repérage des performances belges à l'exportation, en vue d'intégrer les indicateurs-clés dans le baromètre des PME et des indépendants. C'est ce fameux baromètre qui nous permet aujourd'hui de prendre beaucoup plus facilement la mesure et même le pouls de nos entreprises et de nos indépendants. Je compte intégrer ces différents aspects dans les prochaines éditions du Tableau de bord des PME, afin d'avoir un facteur essentiel pour nos entreprises, à savoir les aspects liés à l'exportation. Cela nous permettra de renforcer cet outil et de rendre les informations encore plus déterminantes.

À ce stade, il n'est pas encore possible d'analyser, de façon précise, les phénomènes en cours et l'impact des initiatives prises sur ce plan, tant au niveau de nos politiques qu'au niveau d'initiatives privées remarquables, telles que celle de BEyond.

De façon très concrète, le gouvernement fédéral propose aux entreprises souhaitant se déployer à l'international, un éventail d'initiatives regroupées auprès de l'assureur-crédit à l'exportation publique, Credendo, du dispositif Finexpo et de l'Agence pour le Commerce extérieur.

Credendo propose des solutions d'assurance-crédit, de cautionnement ainsi que des garanties financières aux entreprises souhaitant obtenir une nouvelle ligne de crédit dans le cadre de leur développement international. Finexpo, quant à lui, a pour vocation de proposer un panel d'aides financières aux entreprises exportatrices éligibles (stabilisation de taux d'intérêts, bonification d'intérêts, crédit mixte, etc.). L'Agence pour le Commerce extérieur publie également des "études pays" disponibles gratuitement en ligne. C'est intéressant. Cela permet aux entreprises d'étudier les marchés sur lesquels elles projettent de travailler.

J'aimerais attirer votre attention sur d'autres dimensions du Plan fédéral pour les PME, que vous connaissez et qui a été mis en œuvre par le gouvernement au cours de cette législature. Elles doivent permettre de soutenir le développement des PME et, ce, notamment en ce qui concerne l'international. Je pense

particulièrement aux initiatives prises pour soutenir les investissements et les financements de projets de croissance. Les mesures dont nous parlons, prises à l'égard des entreprises en croissance, sont extrêmement importantes.

La mesure de déduction pour investissement, prise pour 2018 et 2019, exonérant les investissements non plus à 8 % mais à 20 % est une mesure majeure pour une entreprise en développement. Il en va de même pour ce qui concerne le *tax shelter* pour *scale-up* qui permet, comme ce qui fut développé pour les start-ups, d'accompagner et de faciliter le financement des entreprises en croissance.

Nous avons en Belgique une masse de petites entreprises qui sont extraordinaires mais nous constatons que, pour leur permettre de se développer, des obstacles subsistent. Nous pensons que cette nouvelle mesure pourra les aider. Il y a aussi les mesures de financement alternatif comme celles que nous avons prises en termes de *crowdfunding*. Nous devons appeler les entreprises à avoir recours à toutes ces mesures que nous mettons à leur disposition.

Madame Jadin, voici les éléments de contenu que je souhaitais apporter en réponse à votre question. Je vous remercie.

15.05 Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette excellente réponse, très complète.

Le président: Chers collègues, la souplesse du président vaut aussi pour le timing des réponses. Nous sommes chronométrés, mais je reste souple en ce qui concerne les réponses faites aux parlementaires.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

15.06 Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, je souhaite transformer mes questions n° 23382 et n° 25178 en questions écrites.

Le président: J'en prends acte et nous vous en remercions.

15.07 Benoît Friart (MR): Monsieur le président, je souhaite transformer ma question n° 23379 en question écrite. En outre, je souhaiterais que l'on puisse traiter maintenant ma question n° 24401 figurant au point 48 de l'agenda.

Le président: Chers collègues, pouvez-vous accéder à cette demande? (*Assentiment*)

16 Question de M. Benoît Friart au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'accompagnement dans le déploiement d'une stratégie digitale" (n° 24401)

16 Vraag van de heer Benoît Friart aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de begeleiding bij de ontwikkeling van een digitale strategie" (nr. 24401)

16.01 Benoît Friart (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, dans un contexte de révolution numérique sans cesse plus prégnant, nombreuses sont les entreprises qui insèrent dans leurs activités une stratégie digitale. Par exemple, des magasins physiques développent de plus en plus leur pendant en ligne: une boutique en ligne où les clients peuvent directement passer leur commande par un simple clic.

Pourtant, force est de constater que, pour différentes raisons, certaines n'intègrent pas encore toutes les potentialités offertes par le développement de l'économie numérique. Or, il est primordial aujourd'hui d'inclure, sous toutes les facettes d'un projet, une véritable stratégie digitale, avec des points dédiés au numérique et au commerce électronique: publicité en ligne, e-commerce, réseaux sociaux, facturation électronique, sites web, innovation, application, etc.

Le gouvernement entend lutter contre la fracture numérique et développer au maximum l'utilisation des TIC dans la vie quotidienne. Pour nos entreprises, il apparaît nécessaire que celles-ci maîtrisent les arcanes de la disruption numérique pour maintenir un haut niveau de compétitivité et d'attractivité.

Monsieur le ministre, pouvez-vous donner une estimation des indépendants et des PME qui ont implémenté une stratégie digitale dans leur projet? De quel soutien peuvent disposer les indépendants et les PME dans le cadre du développement d'une telle stratégie? Existe-t-il une demande en ce sens de la part des indépendants et des PME? Que proposez-vous afin de les aider au mieux à intégrer le numérique au sein de leur entreprise?

16.02 Denis Ducarme, ministre: Monsieur Friart, c'est une question très importante que vous posez là parce qu'il y a de vrais défis en la matière. Si on veut faire émerger nos entreprises en perspective de l'avenir, elles doivent davantage s'appuyer sur le digital pour croître. Les PME doivent réussir leur transformation digitale. C'est une nécessité. Celles qui ne le feront pas risquent, pour une certaine catégorie d'entre elles, de disparaître purement et simplement.

Permettre aux PME de saisir l'opportunité de bénéficier de l'effet multiplicateur de l'économie des plateformes pour développer leur activité est essentiel, tout comme combler le déficit de compétences dans le digital. Améliorer l'accès des PME aux financements grâce au développement des FinTech est indispensable. Nous prenons donc des mesures en ce sens en termes d'exonération pour ce qui a trait aux investissements numériques.

Nous devons les voir profiter de l'effet levier digital pour doper leur internationalisation, mais aussi pour être accessibles pleinement à la clientèle sur le marché belge. Regarder uniquement par la loupe de l'internationalisation des marchés serait une erreur. Les habitudes des clients changent.

À ce sujet, les indicateurs OCDE concernant la Belgique sont tout simplement préoccupants. Alors que le taux de pénétration du digital dans les entreprises est l'un des meilleurs des pays OCDE, il est dans une moyenne internationale plutôt faible concernant les seules PME, ce qui signifie en clair un déséquilibre concurrentiel de celles-ci par rapport aux grandes entreprises ou compétiteurs étrangers.

Vous savez qu'en matière digitale, il n'y a plus de frontières. Il n'y a pas de frontières. La conscientisation des acteurs traditionnels est donc une urgence. Le besoin est immense. Il nous paraît possible d'avoir des effets de levier importants grâce à des actions ciblées sans devoir déployer des moyens budgétaires pharaoniques.

Nous avons quelques exemples. Les principaux acteurs de la nouvelle économie proposent des outils à disposition des PME pour leur permettre au minimum d'avoir une présence en ligne et, au mieux, d'assurer leur adaptation à l'ère numérique. Ces géants disposent d'antennes belges qui seraient, nous en sommes convaincus, prêtes à soutenir des actions d'accompagnement.

La révolution des FinTech doit être mise au service des PME. Elle touche le secteur des paiements, du crédit ou d'autres services financiers et permet aux PME de concevoir leurs relations avec la banque sous la forme d'un service. Pensons aussi au phénomène des plateformes de prêts permettant aux emprunteurs et aux prêteurs de se rencontrer avec une souplesse qu'un prêteur traditionnel ne peut pas toujours offrir.

Le besoin de sécurité des PME face à la cybermenace est évidemment un autre enjeu sur lequel nous travaillons. Mais il n'est pas encore assez pris en compte par un certain nombre de PME. Une partie des PME qui sont à l'ère digitale ne se protègent pas encore suffisamment.

Nous avons besoin de voir nos PME innover en la matière. C'est une évidence. C'est la raison pour laquelle j'ai chargé mon administration de me faire des propositions et que j'ai déjà dégagé un budget pour développer des actions dans ce domaine.

Je souhaite, d'ici la fin de la législature, pouvoir entreprendre de nouvelles démarches à ce propos.

16.03 Benoît Friart (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie. Je relève que les indicateurs de l'OCDE se montrent fort inquiétants en ce qui concerne notre pays. Il s'agit, pour nos entreprises, d'axes de développement primordiaux.

J'ai bien compris que vous alliez prendre des mesures d'exonération relatives aux investissements numériques. Cela me semble essentiel.

Enfin, je retiens que vous allez confectionner des budgets afin de mener des actions en ce domaine, qui –

j'en suis certain – ne pourront qu'être favorables à nos PME.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

17 Questions jointes de

- **M. Benoît Friart** au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les étudiants-indépendants" (n° 23380)

- **M. Werner Janssen** au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "les étudiants-indépendants" (n° 23423)

17 Samengevoegde vragen van

- de heer **Benoît Friart** aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de student-zelfstandige" (nr. 23380)

- de heer **Werner Janssen** aan de vice-eersteminister en minister van Werk, Economie en Consumenten, belast met Buitenlandse Handel, over "de student-zelfstandige" (nr. 23423)

17.01 **Benoît Friart** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, depuis le 1^{er} janvier 2017, les étudiants peuvent bénéficier d'un statut d'indépendant à des conditions plus favorables. Ce statut permet aux jeunes âgés de 18 à 25 ans de poursuivre leurs études et d'exercer en parallèle une activité indépendante.

L'exercice de cette activité n'est pas soumis à des cotisations sociales en deçà d'un certain seuil de revenus. Par ailleurs, les étudiants indépendants seront redevables d'une cotisation réduite sur la partie des revenus qui dépasse ce seuil. Le régime fiscal de ce statut avantageux est calqué sur celui dont bénéficient les étudiants jobistes, les deux régimes étant placés sur un pied d'égalité.

Ce système permet davantage de flexibilité, contrairement à un job étudiant salarié. En outre, il offre la possibilité d'exercer une activité qui correspond à l'étudiant entrepreneur, activité dont il peut adapter l'horaire en fonction du travail qu'il doit fournir dans le cadre de ses études.

Monsieur le ministre, disposez-vous de chiffres concernant le nombre total d'étudiants indépendants en Belgique? Quelles sont vos observations quant à leur évolution?

Quels sont vos projets pour encourager davantage d'étudiants à se lancer dans une activité indépendante parallèlement à leurs études? Quels seraient les canaux de communication à privilégier?

Pensez-vous qu'il serait opportun de sonder les étudiants sur la question de savoir comment ils perçoivent ce statut et ce qui les encouragerait à en bénéficier?

17.02 **Werner Janssen** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, begin vorig jaar werd een voordeliger statuut voor student-zelfstandigen ingevoerd in ons land. Hierdoor wordt de ondernemingszin bij studenten verder gestimuleerd. Zij kunnen genieten van een gunstig tarief inzake sociale bijdragen en ook op fiscaal vlak biedt het statuut voordelen.

Nu het voordeligere statuut één jaar in werking is, heb ik de volgende vragen.

Hoeveel student-zelfstandigen kent ons land op dit moment? Hoe verhoudt dit aantal zich per gewest?

Hoe evalueert u het statuut één jaar na de invoering?

Voorziet u al dan niet in aanpassingen aan de bestaande wetgeving?

17.03 **Denis Ducarme**, ministre: Monsieur le président, chers collègues, au 31 décembre 2017, il y avait un total de 5 008 étudiants indépendants: 2 947 hommes et 2 061 femmes. C'est remarquable et c'est au-delà de toute prévision en la matière.

Ce statut a dépassé toutes les espérances quant à son attractivité. Il continue d'avoir son succès: par rapport au trimestre précédent au cours duquel il y avait 4 495 étudiants indépendants, il a encore connu une forte augmentation de 11,41 % (513 unités). Les jeunes se lancent sans retenue et avec beaucoup d'enthousiasme vers ce nouveau statut.

Op dit ogenblik is de verdeling van het aantal student-ondernemers per gewest nog niet beschikbaar.

De socialeverzekeringsfondsen zijn zeker de eerste informatiebron, zowel voor hun leden als voor studenten die in het nieuw statuut zouden zijn geïnteresseerd. Zij doen hiervoor een beroep op hun eigen kanalen, hun eigen website, hun nieuwsbrieven en de sociale media. De website van de FOD Sociale Zekerheid en de portaalsite van de Sociale Zekerheid bevatten ook een aantal gedetailleerde FAQ's over het thema student-ondernemer.

Bovendien staan mijn diensten sinds de inwerkingtreding van de maatregel regelmatig in contact met de instellingen voor hoger onderwijs, zodat het uitrollen van dit nieuw statuut op een zo soepel en uniform mogelijke manier kan plaatsvinden.

Comme vous le savez, ce statut a été introduit le 1^{er} janvier 2017. Il est, selon moi, encore trop tôt pour tirer d'autres conclusions que celle de son succès. Il faudra évidemment, comme pour toute nouvelle mesure, prévoir une évaluation. Au terme de la première année académique, à savoir en septembre 2018, nous devrions pouvoir bénéficier de chiffres pleinement représentatifs et ainsi tirer les premières conclusions.

L'évaluation du statut, de même que les retours tant des étudiants que des acteurs de terrain via les caisses d'assurance sociale et les établissements d'enseignement, devront être pris en considération lors de cette évaluation qui devra évidemment être réalisée.

17.04 Benoît Friart (MR): Monsieur le ministre, le chiffre que vous avez cité est vraiment impressionnant. C'est important. En effet, cela peut être très formateur pour un étudiant qui a l'occasion de joindre le concret, le travail en entreprise, à ses études. Cette expérience lui permettra d'entrer plus facilement dans la vie professionnelle, de prendre plus rapidement des initiatives, des responsabilités à l'issue de ses études. On ne peut donc que se réjouir du bon fonctionnement de ce statut, en espérant qu'il continuera à se développer dans les prochaines années.

17.05 Werner Janssen (N-VA): Mijnheer de minister, het cijfer spreekt boekdelen. Wij hebben niet alleen maatregelen genomen opdat iedereen zelfstandige kan worden, wij hebben ook de maatregelen genomen die ervoor gezorgd hebben dat het statuut van student-ondernemer zoveel succes kent. Ik kijk al uit naar de evaluatie aan het einde van het jaar. Wij gaan dan kijken hoe wij daar verder mee aan de slag kunnen.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

18 Question de M. Michel de Lamotte au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les nombreuses infractions relatives aux heures d'ouverture des magasins de nuit" (n° 23653)

18 Vraag van de heer Michel de Lamotte aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de talrijke overtredingen betreffende de openingsuren van nachtwinkels" (nr. 23653)

18.01 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le ministre, j'ai récemment interrogé votre collègue le ministre de l'Économie sur le non-respect par certains exploitants de magasins de nuit des réglementations relatives aux jours et aux heures de fermeture ainsi qu'à l'affichage des prix. Ce dernier avait, au vu de l'ampleur de la problématique, demandé à l'Inspection économique de mener une enquête. Il en est ressorti qu'entre septembre et décembre 2016, sur 344 points de vente contrôlés, 234 étaient en infraction: 44 % d'entre eux pour non-respect des jours de fermeture, 36 % pour non-respect des heures de fermeture et 33 % pour transgression des règles sur les prix. 17 % des magasins contrôlés n'avaient même pas de jours de fermeture du tout.

Le ministre Peeters nous a fait part des résultats provisoires d'une nouvelle enquête menée entre avril et décembre 2017: 132 signalements ont été introduits et ont donné lieu à 119 enquêtes. Il en ressortait que 5 procès-verbaux d'avertissement et 49 pro-justitia avaient été rédigés. Cela fait tout de même à nouveau plus de 40 % de contrevenants.

Ces chiffres sont assez interpellants dans la mesure où la pérennité de cette situation est préjudiciable aux petits commerçants plus scrupuleux, qui se voient pénalisés sur le plan concurrentiel par rapport à ceux qui

ne respectent pas les règles. C'est également interpellant pour la tranquillité d'une partie de la population au vu des troubles de voisinage qu'impliquent souvent les infractions aux dispositions concernant les heures de fermeture.

Les sanctions contenues dans la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services prévoient une peine d'emprisonnement allant de 1 mois à 1 an ainsi qu'une amende pouvant aller de 2 000 à 80 000 euros. Le tribunal peut également ordonner la fermeture de l'établissement. Les plafonds sont donc relativement élevés. Néanmoins, les moyens humains de l'Inspection économique étant limités, le risque de contrôle n'est apparemment pas suffisamment dissuasif.

Une piste intéressante serait donc d'impliquer davantage les communes dans la lutte contre ces infractions. Néanmoins, celles-ci ne peuvent sanctionner les contrevenants que via des sanctions administratives dont le plafond est fixé à 350 euros, ce qui est un montant dérisoire au vu du chiffre d'affaires de ces commerces. La nouvelle loi communale prévoit en outre la possibilité pour le bourgmestre de faire fermer l'établissement en cas de non-respect des règlements communaux liés aux autorisations d'exploitation et aux limites d'implantation. Il peut également faire appliquer une telle mesure afin de mettre fin à des troubles à la sécurité, salubrité ou tranquillité publiques. Dans ce dernier cas, l'acte doit être pris dans le strict respect du principe de proportionnalité. Les communes, qui sont pourtant le premier échelon de l'autorité publique, se voient donc cantonnées aux deux extrémités du spectre des sanctions possibles, à savoir une amende de quelques centaines d'euros ou la fermeture pure et simple de l'établissement.

Monsieur le ministre, je voudrais savoir ce que vous pensez de l'opportunité de donner aux autorités communales un plus grand pouvoir de coercition en matière de respect des heures d'ouverture des magasins de nuit via des amendes plus élevées. Si vous y êtes favorable, quel biais vous semble le plus opportun: une modification de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ou une révision de la loi du 10 novembre 2006 précitée? Dans le cas contraire, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour mettre fin à ce problème?

18.02 Denis Ducarme, ministre: Monsieur de Lamotte, le problème que vous évoquez m'est bien connu, et j'y suis particulièrement sensible.

Je suis très attentif aux nuisances causées par les magasins de nuit, qui ne respectent pas toujours les heures d'ouverture. De ce fait, leurs responsables portent atteinte au principe de la concurrence loyale entre les commerçants du secteur de la distribution. Ce phénomène a trop souvent pour corollaire des troubles de voisinage, voire des infractions à l'ordre public, notamment en termes de sécurité.

Ce n'est donc pas sans raison que la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans les commerces, l'artisanat et les services a été révisée en 2016. L'objectif était qu'une commune puisse prendre la main dans certains cas pour imposer des heures de fermeture nocturne à des magasins situés dans les stations balnéaires et les centres touristiques. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la disposition révisée, ces commerces pouvaient ouvrir vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Cela dit, pour répondre à votre question sur une éventuelle adaptation de la loi susnommée, il me semble utile – sinon essentiel – de veiller à entendre l'ensemble des *stakeholders*: Comeos, UNIZO, SNI et UCM. À cet égard, je solliciterai prochainement ces organisations afin de mener une réflexion avec elles. Je les consulterai sur la nécessité ou non de modifier la législation afin de résoudre les problèmes persistants que vous avez relevés.

18.03 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'entends bien que vous prendrez langue avec les partenaires concernés. J'y vois peut-être une occasion de conclure un partenariat avec le Parlement en ce qui concerne d'éventuelles auditions car ce problème est susceptible de pourrir le climat dans certains quartiers ou dans certaines communes. Il ne faut pas laisser dormir cette situation car cela risque d'amener des problèmes de cohésion sociale et autres. Le fait d'associer le Parlement à cette démarche serait positif. Je pense tout particulièrement à la commission de l'Économie.

Monsieur le ministre, je vous remercie pour le signal que vous avez donné. Il y a la loi de 2006 mais il y a aussi les sanctions administratives communales. Il faut dès lors voir comment on peut jouer sur plusieurs leviers car je ne pense pas qu'il y ait une réponse unique à cette situation.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

19 Question de Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le droit des affaires et l'accès aux marchés publics pour les indépendants et les PME" (n° 22367)

19 Vraag van mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het zakenrecht en de toegang tot overheidsopdrachten voor zelfstandigen en kmo's" (nr. 22367)

19.01 **Isabelle Galant** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, vous avez récemment affirmé votre volonté de donner plus de droits aux PME, notamment en ce qui concerne le droit des affaires et l'accès aux marchés publics. En effet, vous avez pointé du doigt deux problèmes importants dans ces matières: d'une part, celui des clauses abusives que les petites entreprises, dépendantes de plus grandes, ont difficile à refuser et, d'autre part, le fait que ces entreprises ne peuvent pas faire appel à l'Inspection économique en cas de pratiques déloyales et n'ont d'autre choix que d'envisager un long et coûteux procès. Vous avez indiqué vouloir corriger le Code de droit économique pour pallier ces difficultés.

Par ailleurs, vous avez émis le souhait de mettre à la disposition des PME un portail informatique sur lequel elles peuvent s'inscrire et indiquer leurs préférences pour l'obtention de marchés publics, et qui les alerterait lorsqu'un marché public correspondant à leur profil s'ouvrirait.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous communiquer des chiffres qui relateraient la situation des PME en proie à des clauses abusives? Cela est-il un phénomène récurrent dans notre pays? Combien de cas ont-ils déjà été déclarés? Pouvez-vous dresser un état des lieux concernant les modifications du Code de droit économique que vous désirez réaliser, les discussions avec les parties prenantes, leurs revendications, le calendrier éventuel?

Concernant le portail informatique, avez-vous prévu un agenda pour sa concrétisation? Combien de PME obtiennent-elles de tels marchés annuellement? À combien souhaiteriez-vous voir ce chiffre augmenter suite à la mise en place d'un tel dispositif?

19.02 **Denis Ducarme**, ministre: Monsieur le président, madame Galant, cette question me préoccupe beaucoup. Elle concerne la situation des PME en proie à des clauses abusives. Cette pratique n'est pas encore réglementée dans le droit belge. Les cas dans lesquels les PME sont victimes de clauses abusives ne sont pas déclarés ni détectés. Il est donc impossible de produire des chiffres relatifs à cette situation.

Mais ce n'est pas parce que l'on ne détecte pas ces situations qu'elles n'existent pas. Elles existent en effet et elles font partie de mes préoccupations dans l'optique large de garantir à nos PME un Code de droit économique adapté. Alors que l'immense majorité des entreprises belges sont des PME, on ne trouve que très peu de dispositions qui leur soient destinées.

Ce Code est donc indistinctement applicable aujourd'hui aux entreprises – qu'elles soient grandes, petites ou moyennes.

Je souhaite replacer les PME au centre de l'attention et déceler les pistes d'amélioration au niveau du Code pour les PME. Il me semble en effet que nous pourrions – et c'est ce que j'étudie actuellement – nous inspirer d'un certain nombre d'expériences étrangères relatives aux abus de dépendance économique. Le droit de la concurrence ne permet actuellement que de réguler les ententes illicites ou les abus de position dominante absolus. Rien n'est prévu comme dispositif en vue de protéger les PME dont l'activité dépend d'un partenaire commercial qui, de ce fait, se trouve, dans un certain nombre de cas, en situation de leur imposer des contraintes parfois disproportionnées.

Une autre piste de réflexion a trait, en droit des pratiques du marché, aux clauses abusives. Celles-ci sont aujourd'hui proscrites dans les relations entre une entreprise et un consommateur. Elles sont donc parfaitement licites dans les relations entre entreprises, ce qui peut sembler surprenant compte tenu de ce qu'il en est aujourd'hui entre l'entreprise et le consommateur.

Jusqu'il y a peu, PME et marchés publics, aussi, n'alliaient pas forcément de pair. Une étude fut réalisée en 2016 à la demande des autorités fédérales concernant l'accès des PME aux marchés publics et, sur base d'une analyse statistique des marchés publics belges entre 2009 et 2015, un certain nombre de conclusions

se sont dégagées.

Le premier constat était que les grandes entreprises engrangent une grande partie des marchés publics ayant une valeur contractuelle élevée – cela ne vous surprend pas – de sorte qu'il ne restait pour ainsi dire que peu de choses aux petites et moyennes entreprises.

En outre, les entreprises nouvellement créées, les start-ups étaient sous-représentées en tant que participants directs à des marchés publics en comparaison avec leur part dans l'ensemble des PME en Belgique. Un certain nombre d'éléments de nature à entraver l'accès des PME aux marchés publics ont été identifiés: des charges administratives trop importantes; des délais trop longs; le manque d'informations ou de connaissances mais aussi la trop grande complexité des marchés publics.

On s'est rendu compte, même si on le pressentait, qu'il était compliqué pour une petite entreprise, en matière de ressources humaines, de détacher du jour au lendemain des spécialistes pour des marchés qui étaient trop compliqués.

Stimuler les PME à participer à des marchés publics, c'est aussi soutenir la création d'emplois, la croissance et l'innovation. Mais pour ce, il fallait, au préalable, veiller à ce que cela soit mieux adapté aux besoins des PME. C'est pour cette raison que nous avons modifié la législation relative aux marchés publics. Cette réforme a permis de dégager de nouveaux principes. Premièrement, l'allotissement qui renforce la concurrence est élargi. Il est ici question de la possibilité pour les PME et les PME spécialisées d'accéder à des marchés qui, à défaut, demeureraient la chasse gardée des entreprises. Avec l'allotissement, on divise le marché en lots, en petites parties. Cela devient naturellement plus accessible aux petites PME spécialisées dans certains champs du marché global. Deuxièmement, le seuil des factures acceptées augmente et passe à 30 000 euros. Troisièmement, le recours au système électronique qui diminue la charge administrative des PME souhaitant participer à un marché public est introduit.

L'ensemble des mesures feront l'objet d'un monitoring qui permettra de voir s'il y a lieu d'adapter encore certaines dispositions afin d'accentuer l'efficacité de ces mesures. Ce monitoring sera donc important.

Enfin, j'ai proposé une charte qui est composée de treize principes. Elle a été adoptée, en janvier dernier, par le Conseil des ministres. Elle vient compléter les réformes que je viens d'évoquer en veillant à ce que toutes les entreprises disposent des mêmes chances en matière d'accès aux marchés publics. Un approfondissement de cette charte s'opèrera progressivement, par le biais d'ajouts de fond, sur la base d'une concertation avec les représentants des différents secteurs. Il y aura donc une "charte+" destinée aux PME, mais aussi aux secteurs ayant des besoins spécifiques en matière de marchés publics.

La question relative à la mise en place d'un portail informatique pour l'accès aux marchés publics relève de la compétence de mon collègue, Steven Vandeput, en sa qualité de ministre chargé de la Fonction publique. En effet, le SPF Stratégie et Appui qui héberge la plate-forme e-Procurement qui permet aux pouvoirs adjudicateurs et aux entreprises d'accéder facilement et rapidement aux différentes applications relatives aux procédures des transactions des marchés publics relève de sa responsabilité. Mais j'ai veillé à le sensibiliser à la question.

19.03 Isabelle Galant (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

De behandeling van de vragen en interpellaties wordt geschorst van 12.31 uur tot 12.45 uur.

Le développement des questions et interpellations est suspendu de 12.31 heures à 12.45 heures.

20 Vraag van de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de roadshows inzake internationalisering van kmo's" (nr. 22404)

20 Question de M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les road shows sur l'internationalisation des PME" (n° 22404)

20.01 Werner Janssen (N-VA): Mijnheer de minister, een maatregel die naar aanleiding van het KMO-plan

van 25 januari 2015 werd voorgesteld, betrof de zogenaamde roadshows voor kmo's. In eerste instantie zouden die vooral als doelstelling hebben om kmo's vertrouwd te maken met de voordelen van internationalisering en wat daarbij komt kijken. In antwoord op een eerdere vraag antwoordde uw voorganger dat het onderwerp internationalisering zou meegenomen worden in een breder kader van opleiding van ondernemers inzake de instrumenten die specifiek voor kmo's ter beschikking worden gesteld. Die bredere vorm van opleiding of roadshow zou eind 2017, begin 2018 vorm krijgen.

Hebt u een concrete kalender voor de roadshows voor kmo's?

Welke partners zijn betrokken bij de voorbereiding hiervan?

Welke onderwerpen zullen daar behandeld worden?

20.02 Minister **Denis Ducarme**: Mijnheer Janssen, de kmo's worden nog niet voldoende geïnformeerd over de instrumenten en het private en publieke aanbod met betrekking tot financiering in ruime zin. Ze delegeren die activiteit vaak aan externe experts. Dat veroorzaakt soms hoge kosten.

De roadshow past in een veel breder spectrum dan alleen de internationalisering van de kmo's. Veel thema's die betrekking hebben op de financiering van de kmo's, zullen aan bod komen. Ik wil vooral de nieuwe wet voorstellen, die de wet uit 2013 inzake de financiering van kmo's wijzigt. Het gaat met name over informatie aan de kmo's, de omkadering van zekerheden en waarborgen en de wederbeleggingsvergoedingen. De mechanismen van de taxshelter kmo voor de startende en groeiende ondernemingen zullen ook worden besproken, evenals de gunningsdiensten voor de kmo's en de bank- en alternatieve financieringen. De internationalisering van de kmo's zal eveneens besproken worden.

Het evenement zal worden georganiseerd in partnerschap met de kamers van koophandel, UCM, UNIZO, (...) en IZEO. Experts van Credendo, van de FSMA, van de crowdfunding platformen en van de administraties zullen ook worden betrokken.

De roadshow begint in september 2018.

Ik wacht trouwens op de finalisering van de ratingsimulator. Dat instrument, dat ik binnenkort ter beschikking van de kmo's zal stellen, heeft tot doel op een theoretische manier de degelijkheid van de kredietaanvragen die een ondernemer aan een bank wil voorleggen, te evalueren. Het zou de komende weken klaar zijn. U kunt er zeker van zijn dat ik u de nodige informatie verstrek, zodra de precieze agenda is goedgekeurd.

20.03 **Werner Janssen** (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Het is heel goed dat u erover waakt dat het niet alleen over de internationalisering gaat, maar dat u een en ander in een breder kader bekijkt.

Wij kijken uit naar september 2018, wanneer wij eraan zullen beginnen. Wij zullen het dossier dan ook opvolgen.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

21 **Vraag van de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het eengemaakte octrooigerecht" (nr. 22405)**

21 **Question de M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la juridiction unifiée du brevet" (n° 22405)**

21.01 **Werner Janssen** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, het eengemaakt octrooigerecht — Unified Patent Court — komt voort uit een overeenkomst tussen 25 ondertekenende lidstaten en zou een efficiëntere bescherming van het octrooi opleveren. Deze bescherming is belangrijk om bedrijven die internationaal werken, te beschermen tegen eigendomsdiefstal.

Naar aanleiding van een eerdere vraag omtrent dit thema, stelde uw voorganger dat het eengemaakt octrooigerecht eind 2017 operationeel zou zijn.

Mijn vragen zijn dan ook de volgende.

Is het eengemaakt octrooigerecht ondertussen operationeel?

Worden de bevoegdheden van het eengemaakt octrooigerecht meegenomen in de voorlichting aan kmo's?

21.02 Minister **Denis Ducarme**: Mijnheer de voorzitter, mijnheer Janssen, de hervorming van het Europese octrooisysteem bestaat, zoals u weet, uit twee delen. Ten eerste, het Europese octrooi met eenheidswerking en, ten tweede, het eengemaakt octrooigerecht.

De verordeningen betreffende het Europese octrooi met eenheidswerking zijn op 20 januari in werking getreden. De toepassing van de verordeningen en de start van het eengemaakt octrooigerecht hangen daarentegen af van het moment waarop de overeenkomst betreffende een eengemaakt octrooigerecht in werking zal treden.

Het zal evenwel pas in werking treden als dertien van de deelnemende lidstaten, waaronder Frankrijk, Duitsland en het Verenigd Koninkrijk, het hebben geratificeerd. Terwijl de UPC-overeenkomst vandaag bekrachtigd is door zestien deelnemende lidstaten, waaronder Frankrijk, werd zij nog niet bekrachtigd door Duitsland. Het is echter niet uitgesloten dat de UPC-overeenkomst eind 2018 in werking zal kunnen treden om aldus de weg te openen naar een eengemaakt octrooirecht.

U ondervraagt mij ook over de voorlichting aan kmo's inzake de bevoegdheden van het eengemaakt octrooirecht. De gebruikers van het octrooisysteem in België zal een nabije toegang tot het UPC worden gegeven door de oprichting van een lokale afdeling in Brussel. De website van de FOD Economie zal trouwens meer informatie geven over de bevoegdheden en de werking van het UPC. Organisaties en ondernemingen zullen ook worden geïnformeerd door de Raad voor de Intellectuele Eigendom. Verschillende organisaties, zoals UNIZO, de UCM en het VBO, zullen in die Raad worden vertegenwoordigd.

Het Europese niveau omvat het kostenprogramma dat tot doel heeft het concurrentievermogen van de kmo's te versterken, wat bovendien een maatregel is die gericht is op het verbeteren van de toegang tot een eengemaakte octrooibescherming voor innovatieve Europese kmo's.

Dat zal met name worden bereikt, ten eerste, via de oprichting van het coördinatiebureau, om de goede werking van de octrooien te waarborgen, en, ten tweede, via financiële steun voor zowel de registratiekosten van Europese octrooien voor innovatieve kmo's als de verzekeringskosten voor octrooigeschillen en, ten slotte, door het aanbieden van informatie over het commerciële gebruik van octrooien.

21.03 **Werner Janssen** (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw uitgebreid antwoord. Het was een goed antwoord en ik zal het nog eens doornemen.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

22 **Question de Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la hausse des indépendants seniors" (n° 22561)**

22 **Vraag van mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de toename van het aantal oudere zelfstandigen" (nr. 22561)**

22.01 **Isabelle Galant** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, nous apprenions, via les chiffres du SPF Économie, que de plus en plus d'indépendants continuent à exercer leur métier après avoir dépassé le seuil de l'âge légal de départ à la retraite. Ce nombre augmente aussi s'agissant de salariés qui souhaitent continuer une activité professionnelle par une activité d'indépendant complémentaire.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis l'année passée, ce sont 6 000 indépendants de plus qui ont décidé de continuer à travailler. Depuis 2009, ce nombre a presque doublé pour arriver à environ 100 000 actuellement.

Les raisons de ce phénomène sont évidentes. Il y a, d'une part, la hausse constante de la durée de vie

moyenne des citoyens belges et, d'autre part, une meilleure santé des personnes âgées de 60 à 75 ans par rapport aux décennies passées. Par ailleurs, il y a aussi une raison économique: la fin du plafonnement des revenus annuels pour les indépendants pensionnés.

Monsieur le ministre, cette augmentation est une bonne chose tant pour notre économie que pour nos pensions. Cependant, certains estiment que celle-ci se fait au détriment des plus jeunes générations d'indépendants. Que répondez-vous à ces critiques? Sont-elles justifiées? Les deux générations sont-elles véritablement en concurrence? Quels sont les principaux secteurs d'activité professionnelle de ces indépendants? Ces maintiens professionnels sont-ils aussi bénéfiques pour la création d'emplois? Disposez-vous de chiffres en la matière?

22.02 Denis Ducarme, ministre: Madame Galant, les chiffres cités doivent être reçus de manière très positive. Nous parlons de personnes qui continuent à produire de la richesse et à participer à la dynamique entrepreneuriale de notre pays. En matière d'entrepreneuriat, comme ailleurs, vous avez raison: il ne convient pas d'opposer les générations.

On l'a vu tout à l'heure dans une question de M. Friart et de M. Janssen sur les jeunes indépendants étudiants entrepreneurs. Le fait d'avoir pris des dispositions pour permettre aux personnes de continuer à travailler tout en cumulant les revenus de leur pension avec le travail, ce n'est pas un obstacle au fait d'avoir d'excellents chiffres au niveau des étudiants entrepreneurs.

Il ne faut donc pas opposer les générations. Parfois, les simplismes de certains y conduisent. La richesse se crée. Elle n'est pas uniforme. Elle peut grandir en fonction du dynamisme de toutes les générations. On ne doit pas y voir une menace pour les indépendants. Chaque catégorie bénéficie de son expérience. Celle-ci peut être de type professionnel pour les seniors et du domaine des nouveaux outils numériques, par exemple, pour les plus jeunes.

Ceci dit, je reste évidemment attentif à soutenir la dynamique au niveau des étudiants entrepreneurs mais également la mesure Starter pour les indépendants qui débutent. Paradoxalement, cette mesure a été mise au point avec un esprit axé sur les jeunes mais on se rend compte qu'il y a pas mal de quinquagénaires qui ont recours à cette mesure pour se lancer dans la carrière d'indépendant. La conclusion en est que les générations ne s'opposent pas mais qu'elles sont souvent complémentaires.

En ce qui concerne les secteurs d'activité, les données établies par le service Data et analyse de l'Observatoire des PME à partir des données de 2016 publiées par l'INASTI montrent que les indépendants seniors sont principalement actifs dans les trois secteurs suivants: le commerce (33,5 %), les professions libérales et intellectuelles (26,6 %), l'industrie et l'artisanat (19,6 %).

Mon administration ne dispose actuellement pas de chiffres sur le nombre d'emplois créés par ces indépendants seniors. Il pourrait être intéressant de se pencher sur cet aspect dans le cadre du programme de l'INASTI visant à mesurer certains éléments et évolutions concernant les indépendants. Je demanderai si cela est possible à l'avenir.

Il convient de soutenir le maintien de ces activités après l'âge légal de départ à la retraite. C'est évident. Toute activité, même restreinte et réalisée à titre individuel, s'avère toujours bénéfique pour les individus, mais aussi pour l'ensemble de notre économie. Indirectement, ces activités sont en effet également susceptibles d'amplifier la création d'emplois et le transfert des connaissances. C'est important. Je vous remercie pour cette question, madame Galant.

22.03 Isabelle Galant (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'il ne faut pas opposer les générations et que les expériences des uns peuvent servir aux autres.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

23 Question de Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le renforcement des contrôles des indépendants étrangers" (n° 22588)

23 Vraag van mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de scherpere controles op buitenlandse zelfstandigen"

(nr. 22588)

23.01 **Isabelle Galant** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, votre administration a fait preuve d'une grande efficacité s'agissant des faux indépendants étrangers. En effet, pour l'année 2016, 800 d'entre eux ont été radiés pour affiliation fictive. Désormais, tant les travailleurs détachés que les indépendants étrangers ont l'obligation de remplir la déclaration Limosa. Cette déclaration Limosa, vous souhaitez la renforcer notamment en ce qui concerne les secteurs à risque. Tout salarié ou indépendant étranger sera obligé de déclarer pour qui il travaille, quand, combien de temps et où.

Dans le même temps, vous avez évoqué la volonté d'une Europe où la libre circulation des personnes doit s'allier à une concurrence loyale. Cependant, l'harmonie sociale et fiscale de l'Europe se bâtit doucement.

Monsieur le ministre, nous soutenons votre volonté de renforcer ce secteur qui est en proie à des abus. Pouvez-vous nous rappeler dans un premier temps combien d'indépendants étrangers sont présents sur notre territoire? Comment ce chiffre a-t-il évolué au cours de la législature?

Dans quels secteurs de notre économie sont-ils prédominants? En moyenne combien de temps restent-ils en Belgique? Quelles nationalités étrangères prédominent? Comment se répartissent-ils dans notre pays?

À quelle hauteur contribuent-ils au budget de la Sécurité sociale? De même, à quelle hauteur leur impact sur notre économie en termes de croissance et d'emploi se chiffre-t-il ?

Pouvez-vous développer votre vision de l'Europe et de la façon dont elle devrait, à vos yeux, fonctionner différemment ?

23.02 **Denis Ducarme**, ministre: Monsieur le président, madame Galant, il s'agit d'un sujet important. La libre circulation des travailleurs au niveau européen est un sujet auquel je suis attaché en tant que libéral. Nous devons veiller à ce que cette libre circulation des travailleurs ne soit pas détournée de sa vocation initiale à des fins de dumping social et de concurrence déloyale.

La déclaration Limosa est une déclaration faite à l'ONSS. Depuis 2007, elle permet aux services d'inspection de savoir qui travaille, où et pendant combien de temps. L'INASTI a comptabilisé, d'une part, le nombre d'indépendants étrangers assujettis en Belgique et, d'autre part, les chiffres globaux des déclarations A1 reçues pour les indépendants étrangers actifs en Belgique.

Comme vous le savez, un indépendant qui doit remplir une déclaration Limosa n'est pas nécessairement assujetti à la sécurité sociale belge. Il s'agit, par exemple, de prestataires de services indépendants qui viennent travailler temporairement ou partiellement en Belgique. Le champ d'application des déclarations Limosa est donc plus étendu que celui des déclarations A1. En outre, un indépendant peut faire plusieurs déclarations Limosa par année. Ceci explique la différence entre le nombre de déclarations A1 reçues et les déclarations Limosa.

Pour ce qui est du nombre de déclarations Limosa, il est à noter que celui-ci est resté stable depuis le début de cette législature. Le monitoring de la banque de données Limosa a toutefois permis à l'INASTI de constater un léger glissement des pratiques concernant les déclarations A1. Ainsi, on observe un passage du détachement vers l'exercice simultané d'une activité indépendante dans plusieurs États membres. Cela ne concerne donc pas que nous. Au 31 décembre 2016, on dénombrait parmi les indépendants non belges assujettis en Belgique, et je ne cite que la tête du peloton: 23 450 indépendants de nationalité roumaine, 16 612 Néerlandais, 12 919 Français. Pour mieux mesurer ces chiffres, je rappelle qu'on compte, en Belgique, pratiquement 1 100 000 indépendants.

Les indépendants de nationalité roumaine sont surtout actifs dans l'industrie du bâtiment. On retrouve surtout les indépendants hollandais et français dans le commerce.

Pour ce qui concerne la répartition par province de ces trois nationalités, on constate que la plupart des personnes de nationalité roumaine et de nationalité française sont présentes en Région bruxelloise alors que la plupart des indépendants de nationalité néerlandaise assujettis en Belgique sont concentrés dans la province d'Anvers.

Il convient cependant de préciser que la répartition géographique des assujettis est réalisée d'après leur

domicile ou l'adresse indiquée, lesquels ne correspondent pas nécessairement au lieu où l'activité professionnelle est exercée.

La déclaration A1 concerne par ordre décroissant, et pour ne citer que les trois principaux pays d'origine, des ressortissants polonais, néerlandais et slovaques.

Comme je l'ai dit, si la libre circulation des travailleurs est une opportunité, une chance, voire une nécessité aujourd'hui, nous devons naturellement être réalistes et être conscients que nous ne pourrions pas bâtir une Europe sociale, fiscale, cohérente, tant que certaines règles du jeu ne seront pas respectées. Donc, nous devons veiller à avoir un système de libre circulation qui ne soit pas un turbo pour des pratiques déloyales.

En Belgique, nous disposons d'un statut social fort pour les indépendants. Sans doute, selon les informations qui m'ont été communiquées, un des meilleurs statuts sociaux sur le plan européen. Mais celui-ci ne peut bénéficier qu'à ceux qui respectent les règles du jeu. C'est essentiel et nous devons y veiller.

C'est dans ce sens qu'au mois de mars dernier, la Commission européenne nous a donné son feu vert. Ce n'était pas le cas avant. J'ai dû être en discussion assez longuement avec eux, afin qu'ils nous permettent, alors qu'au départ ils ne le souhaitaient pas, d'imposer une déclaration Limosa aux travailleurs indépendants issus d'un autre pays de l'Union européenne venant en Belgique dans le cadre d'un détachement.

Afin de respecter le droit européen, celle-ci s'appliquera aux indépendants relevant de secteurs à risque. Au départ ce n'était pas possible. Nous avons négocié ainsi pour les secteurs de la viande et du nettoyage par exemple. Ce sont des secteurs où les fraudes sont plus importantes. La Limosa devra être rencontrée par ces indépendants.

23.03 **Isabelle Galant** (MR): Merci, monsieur le ministre pour votre réponse complète.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

24 **Question de Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la réforme de la PAC" (n° 22598)**

24 **Vraag van mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de hervorming van het GLB" (nr. 22598)**

24.01 **Isabelle Galant** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, la Commission européenne a lancé son chantier de réforme de la politique agricole commune (PAC). En cause, la PAC est considérée par la Commission comme manquant d'efficacité et son financement a besoin d'être revu en raison du Brexit.

Les pistes de réflexion de la Commission européenne s'axent sur trois changements. Tout d'abord, il s'agirait de simplifier le système-même de la PAC, notamment en ce qui concerne la répartition inégale des aides européennes. En effet, ces aides sont liées à la possession de terres où une minorité de fermiers, soit 20 %, reçoivent 80 % des subsides. La Commission souhaiterait ainsi mieux cibler la redistribution des paiements issus de la PAC par un plafonnement obligatoire des aides et des paiements dégressifs pour réduire le soutien aux plus grandes fermes.

Ensuite, au regard d'un secteur économique où la population est vieillissante, la Commission souhaite que les États membres stimulent un profond renouvellement générationnel par des incitants fiscaux.

Enfin, il est prévu que les États membres disposent de plus de responsabilités. Ainsi, la Commission fixerait des objectifs au niveau européen mais chaque État membre, selon ses spécificités et son contexte national particulier, définirait lui-même la façon appropriée de les atteindre.

Monsieur le ministre, que pensez-vous de ces pistes de réflexion? Des discussions ont-elles déjà eu lieu avec les instances européennes? Un agenda européen est-il prévu entre la Commission et le Conseil de l'Union européenne concernant le début des négociations? Quelle est votre analyse de la situation actuelle de la politique agricole commune? Quelle position la Belgique défend-elle dans ce dossier? Quelles sont vos craintes? Enfin, quelles répercussions ce changement au niveau européen pourrait-il avoir sur le secteur agricole belge si ces axes de réforme devaient aboutir?

24.02 Denis Ducarme, ministre: Monsieur le président, madame Galant, j'ai cité tout à l'heure, de mémoire, les secteurs à risques dans le cadre desquels la Limosa serait imposée aux indépendants étrangers. Aux secteurs de la viande et du nettoyage, il convient d'ajouter le secteur de la construction; je le précise afin que la réponse soit complète.

Pour ce qui a trait à votre question sur la PAC, les débats sur la PAC post-2020 ainsi que sur son budget sont de plus en plus régulièrement au cœur des discussions sur la table du Conseil européen des ministres de l'Agriculture et parallèlement dans de nombreuses réunions. Le Conseil européen a évoqué le 19 février dernier la question des paiements directs, des paiements verts et du développement rural. Les discussions ont porté sur le besoin de simplification, la possibilité de transferts entre le premier et le deuxième pilier, la convergence externe, le soutien couplé, les outils de gestion du marché. J'ai insisté sur ce dernier point.

Au-delà des mesures d'aide au marché, il est nécessaire de rechercher un instrument efficace qui puisse être utilisé plus rapidement en cas de crise.

Au niveau belge, nous plaidons pour le maintien d'un budget au moins aussi élevé que celui inscrit à la PAC actuelle, une simplification tant au niveau de son élaboration que de son contrôle et, pour le renforcement de la fonction – c'est essentiel – des régulateurs des marchés en renforçant l'arsenal actuel des marchés et des autres outils de gestion des risques.

Malheureusement, je dois l'avouer, peu d'États membres ont mentionné sur ce dernier point le besoin de mettre en œuvre le principe d'assurance. La Belgique avait, pour sa part et dès le mois juillet 2017, exprimé la nécessité d'analyser un tel mécanisme. Toutefois, de façon générale, il semble que les États membres souhaitent davantage de flexibilité pour la prochaine PAC.

Comme vous vous en doutez, les discussions seront difficiles. Nous voyons que tout au long des réunions que nous avons sur le plan des Conseils européens, les positions se prennent de manière parfois un peu tendue. Certains prennent quelquefois des positions assez fermes. Notre logique est aussi de nouer des alliances avec d'autres pays qui partagent notre position, définie suite à des discussions avec les Régions, qui sont en première ligne. Il s'agit de veiller à ne pas nous retrouver isolés et à pouvoir présenter une position qui ne soit pas uniquement celle de la Belgique, mais celle d'un groupe de pays qui défendra des thèses apparentées.

24.03 Isabelle Galant (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie. Nous serons attentifs aux discussions à venir. Le secteur agricole est quand même en difficulté.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

25 Questions jointes de

- **Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la dépendance financière des indépendants" (n° 22944)**

- **M. Benoît Friart au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la dépendance des indépendants" (n° 23003)**

25 Samengevoegde vragen van

- **mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de financiële afhankelijkheid van zelfstandigen" (nr. 22944)**

- **de heer Benoît Friart aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de afhankelijkheid van zelfstandigen" (nr. 23003)**

25.01 Isabelle Galant (MR): Monsieur le ministre, Securex a récemment mené une étude profonde avec Eurostat sur la croissance de la population active et celle des emplois dits "atypiques", c'est-à-dire les emplois à temps partiel, temporaires, isolés ou chevauchant les statuts de salarié et d'indépendant, mais n'étant ni parfaitement l'un ni parfaitement l'autre.

Plusieurs constats émanant de cette étude sont interpellants. Tout d'abord, ces emplois ont, depuis dix ans, connu une forte croissance en comparaison de la population active. Ensuite, ils recouvrent une grande diversité amplifiée avec les nouvelles technologies et la nouvelle économie, les emplois dits *one call* ou uberisés. Enfin, le statut qui porte des aspects du salariat et de l'indépendant est en nette augmentation depuis cinq ans. Ce sont des indépendants qui sont économiquement dépendants, principalement d'un seul

client. Ils représentent actuellement un tiers des indépendants totaux.

Enfin, l'étude pointe des craintes vis-à-vis de la précarisation de ces emplois, en particulier la manière dont les *baby-boomers* qui s'appêtent à quitter le marché du travail vont être remplacés dans les entreprises. Monsieur le ministre, Securex conclut par un renouvellement législatif et la mise en place d'un troisième statut.

Quelle est votre analyse globale de l'étude menée par Securex? La hausse des emplois dits "atypiques" est-elle pour vous une bonne nouvelle? Quels en sont les principaux secteurs d'activité professionnelle?

Le constat selon lequel 30 % des indépendants sont dépendants économiquement d'un seul client est-il inquiétant? Cette dépendance fragilise-t-elle ces emplois? Ont-ils plus de risques de faire faillite ou de se retrouver au chômage?

Partagez-vous les craintes liées à une certaine précarisation de l'emploi lorsque les *baby-boomers* sortiront du marché du travail? Que pensez-vous de la proposition faite de créer un nouveau statut en plus du salarié et de l'indépendant?

25.02 Denis Ducarme, ministre: Je vous remercie beaucoup, madame Galant, car c'est une question importante. Il faut commencer par attirer l'attention sur le fait que l'étude menée par Securex dépasse le cadre de l'activité indépendante. Elle porte sur le travail indépendant à titre complémentaire, sur le travail des indépendants qui dépendent temporairement ou structurellement d'un seul client, mais elle porte également sur l'économie collaborative et sur certaines réalités propres au secteur salarié, notamment les temps partiels.

L'économie collaborative est une réalité dont il faut tenir compte vu le potentiel dans certains secteurs et l'impact positif de cette économie et de ses retombées pour tout ce qui concerne le volet associatif. Selon moi, la hausse des emplois atypiques est une réalité. Je ne sais pas si j'aurais choisi le terme "atypique" mais l'économie collaborative doit répondre à certaines garanties. Ses activités doivent soit constituer un tremplin vers l'entrepreneuriat, soit permettre aux personnes concernées d'exercer leur hobby ou même leur passion dans un certain nombre de cas, dans un cadre qui soit le plus clair possible.

En l'espèce, cumuler plusieurs activités n'implique pas nécessairement une situation de précarité. Au demeurant, l'étude de Securex démontre qu'une grande partie des personnes qui pratiquent ce cumul l'envisagent plutôt comme un moyen de se procurer des revenus complémentaires grâce à un hobby et à une activité qui découle de leur passion.

Un deuxième aspect essentiel auquel il faut rester attentif est que ces activités d'économie collaborative ne doivent pas entraîner de concurrence déloyale envers les indépendants classiques et les PME. Nous y veillons, évidemment. Dès que cette activité se professionnalise et qu'elle génère des revenus, elle doit être traitée comme toute activité professionnelle indépendante. C'est essentiel pour respecter le travail de l'indépendant.

L'étude contient une recommandation étonnante, selon laquelle il faudrait remettre en cause le statut des indépendants travaillant sans un employé, un aidant ou un associé. C'est le cas d'une belle majorité d'entre eux: des médecins, des avocats, des agriculteurs et des artisans travaillent seuls. Dès lors, aucun doute n'est permis quant à leur statut. Par conséquent, cette approche me laisse perplexe.

L'étude constate ensuite que près de 30 % des indépendants ne disposent que d'un seul client et pose la question de savoir si, pour cette raison, ce sont de faux indépendants. À ce sujet, des titres assez rocambolesques, relayant l'avis d'un syndicat, étaient parus dans la presse. Il s'agit là évidemment d'un raccourci qui fait fi de la vie quotidienne de beaucoup d'indépendants. Soyons clairs: travailler seul ou pour un client unique ne constitue pas un critère économique pour apprécier l'existence d'un rapport de subordination dans une relation professionnelle. Il peut aussi s'agir d'une situation transitoire. Comme le relève la jurisprudence de la Cour de cassation, le critère juridique définissant la notion de lien de subordination est le plus pertinent, de par son caractère central.

Je pense donc qu'il faut laisser ceux qui choisissent de s'inscrire dans une relation de travail autonome - ici, en l'occurrence, sans lien de subordination -, exercer tranquillement leurs activités.

Plutôt que de songer à prévoir un troisième statut en plus de ceux de salarié et d'indépendant, il me paraîtrait plus avisé de clarifier, d'une part, la législation sur la nature des relations de travail en réalignant celle-ci sur la jurisprudence de la Cour de cassation et, d'autre part, de continuer à valoriser le statut social des travailleurs indépendants.

Ces dernières années, comme vous le savez, nous l'avons renforcé, nous l'avons amélioré. Il comporte différentes mesures qui viennent en aide aux indépendants qui rencontrent des difficultés. Je vais encore relever ici les possibilités de réduction des cotisations sociales provisoires, possibilités qui ont été renforcées au 1^{er} janvier par l'ajout de nouveaux seuils de réduction:

- la possibilité de demander un plan d'apurement ou une dispense pour les cotisations;
- l'assurance "incapacité de travail" avec la possibilité d'être désormais indemnisé dès le 15^e jour de maladie;
- la possibilité de demander à bénéficier, sous certaines conditions, du droit-passerelle en cas de cessation pour difficultés économiques ou de règlement collectif de dettes ou de faillite. Cette assurance donne droit, pendant 12 mois au maximum, à une prestation financière ainsi qu'au maintien des droits à l'assurance maladie-invalidité. Tout cela est neuf, et ce sont des mesures qui vont enfin voir les indépendants mieux soutenus sur le plan social.

Pour en finir avec la réforme de la directive sur le détachement des travailleurs, je vous dirais que dans sa version actuelle, la directive n'atteint pas son objectif consistant à lutter contre le dumping social, avec pour conséquence que les coûts de la main-d'œuvre sont souvent tirés vers le bas, tant l'écart est grand entre les niveaux des cotisations sociales des différents pays européens. C'est la réalité.

Le 1^{er} mars 2018, un accord a quand même été trouvé avec la Commission européenne. Il est prévu que la directive soit prochainement modifiée afin de limiter la durée du détachement et d'instaurer un principe d'égalité de rémunération pour un travailleur détaché et un travailleur national, pour un même poste sur un même lieu de travail. C'est important. Ces mesures permettront de limiter les abus en matière de détachement et seront donc favorables aux acteurs du marché belge, en ce compris pour les indépendants.

25.03 **Isabelle Galant** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Il est vrai que cette mesure est importante pour ceux qui viennent travailler chez nous.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

26 **Question de Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la crainte des PME wallonnes à étendre leurs activités à l'internationale" (n° 23163)**

26 **Vraag van mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de koudwatervrees van Waalse kmo's voor internationale expansie" (nr. 23163)**

26.01 **Isabelle Galant** (MR): Monsieur le ministre, le cabinet de consultants Ernst & Young a récemment publié une étude sur l'état d'esprit des entreprises wallonnes et les préoccupations des patrons wallons. Le premier constat le plus interpellant renvoie à la crainte des entreprises wallonnes à étendre leurs activités vers l'international. Elles préfèrent rester dans leur zone économique de confort et travailler principalement avec les pays limitrophes.

En effet, les entreprises wallonnes sont moins attirées par l'international que la moyenne des entreprises européennes. Le deuxième constat interpellant est le manque d'implémentation d'une culture d'entreprise en Wallonie, qui favoriserait la prise de risque, l'innovation et la croissance. Le troisième constat est lié aux habituels freins à la croissance: coût du travail, manque de main-d'œuvre, fiscalité et flexibilité du personnel.

Monsieur le ministre, comment pensez-vous qu'il faille inciter nos entreprises à davantage s'ouvrir à l'international pour faire croître leurs activités? Quels types d'entreprises ont plus tendance à s'ouvrir à l'international? Dans quels types de secteurs? Rejoignez-vous l'avis de cette étude sur le manque de culture entrepreneuriale en Wallonie? Le gouvernement a entrepris de nombreuses réformes en faveur des PME, pensez-vous qu'elles auront un impact positif sur cette culture?

26.02 **Denis Ducarme**, ministre: Madame Galant, rappelons que le commerce extérieur est, pour l'essentiel, une compétence régionale. Vous avez néanmoins raison de souligner que nous pouvons aussi

agir au niveau fédéral.

Dans le cadre des compétences fédérales, je souhaite soutenir les PME à l'international en les rendant plus compétitives et plus solides dans la conquête des marchés internationaux.

Je peux vous donner quelques mesures spécifiques que nous avons prises en la matière. Nous devons toutefois demeurer attentifs au volet statistique de votre question. À ce stade, on ne dispose pas d'une typologie spécifique aux entreprises exportatrices. Toutes les PME sont susceptibles de s'ouvrir à l'international.

Mon administration relève toutefois que les secteurs d'activités concentrant le plus de PME exportatrices sont le commerce de gros, l'industrie alimentaire, l'industrie chimique, le commerce d'automobiles et de motocycles.

Les facteurs culturels mis en exergue par les témoignages d'entrepreneurs dans l'étude réalisée par Ernst & Young doivent nous encourager à continuer sur le chemin que nous avons emprunté afin de donner davantage de compétitivité à nos entreprises. Je n'en referai pas la liste ici mais des progrès substantiels sont en train d'être réalisés.

L'impulsion du gouvernement fédéral dans ce cadre est à relever: ses progrès permettent de développer l'environnement entrepreneurial mais aussi l'esprit d'entreprendre parmi nos concitoyens. Je ne reviendrai pas sur le fait que jamais autant de postes de nouveaux indépendants n'ont été créés. On n'a jamais vu autant de nouvelles PME. Le chiffre de 95 000 de 2017 souligne cette réalité: nous avons dépassé tous les records. Je crois aussi que l'amélioration du statut social des indépendants, dont nous avons déjà parlé dans cette réunion, y contribue.

Mais je veux répondre à votre question sur un certain nombre d'axes plus strictement liés au volet international: un certain nombre d'initiatives regroupées auprès de l'assureur-crédit à l'exportation publique Credendo, du dispositif Finexpo et de l'Agence pour le Commerce extérieur doivent être mises en exergue. Credendo propose des assurances-crédit de cautionnement ainsi que des garanties financières aux entreprises souhaitant obtenir une nouvelle ligne de crédit dans le cadre de leur développement international. Finexpo a pour vocation de proposer un panel d'aides financières aux entreprises exportatrices éligibles (stabilisation de taux d'intérêt, bonification d'intérêts, crédits mixtes, etc.). L'Agence pour le Commerce extérieur publie des études "pays" gratuitement en ligne.

26.03 **Isabelle Galant** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

27 **Vraag van de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de zondagopening van buurtsupermarkten" (nr. 23250)**

27 **Question de M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'ouverture des supermarchés de proximité le dimanche" (n° 23250)**

27.01 **Werner Janssen** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, de buurtsupermarkt is een fenomeen dat in ons land steeds populairder wordt. In 2016 steeg hun aantal met 4 % en in 2017 werd een marktaandeel van meer dan 30 % overschreden.

Buurtsupermarkten combineren de nabijheid van de supermarkt met het uitgebreide aanbod van een kleine supermarkt. Door het succes groeit ook de tewerkstelling die de buurtsupermarkt nodig heeft en kan bieden. Om die reden roept het NSZ op de regeling inzake de zondagsopening van de buurtsupermarkten te herzien. De huidige wetgeving laat toe dat voedingswinkels met minder dan vijf werknemers een hele zondag mogen openen. Het NSZ zou deze limiet tot tien werknemers verhoogd willen zien.

Andere belangenorganisaties, zoals UNIZO en buurtsuper.be hebben echter bedenkingen. Zij vrezen een verschuiving van de aankopen van de voormiddag naar de namiddag, wat de kosten zou verhogen. Eveneens stellen zij zich vragen bij de loonvoorwaarden die aan de regeling moeten worden gekoppeld. De sector en zijn werknemers zouden volgens UNIZO geen vragende partij zijn.

In een persartikel gaf uw collega, minister van Werk Kris Peeters, aan voor de discussie open te staan en het dossier met u te zullen bespreken.

Mijnheer de minister, wat is het standpunt over het voorstel van het NSZ om de werknemerslimiet voor zondagopeningen bij buurtwinkels te verhogen van vijf naar tien werknemers?

27.02 Minister **Denis Ducarme**: Mijnheer de voorzitter, mijnheer Janssen, dit is geen gemakkelijke vraag. Alvorens ze te beantwoorden, lijkt het mij belangrijk de context van de problematiek te schetsen.

Twee wetgevingen spelen mee inzake de opening op zondag van een detailhandel.

Ten eerste, de wet betreffende de openingsuren in handel, ambacht en dienstverlening van 10 november 2006. De middenstandsorganisaties waren sterk vragende partij voor die wet. De wet beoogt met name een evenwicht te vinden tussen het respect voor de vrijheid van ondernemen, het voldoen aan de noden van de consument en het respect voor het recht van de handelaar op een privé- en gezinsleven. Concreet legt deze wet aan elke detailhandel één sluitingsdag per week op, die vrij kan worden gekozen.

De tweede wetgeving valt onder de bevoegdheid van de minister van Werk. Het gaat om de arbeidswet van 16 maart 1971. Deze wet behelst het algemene beginsel van het verbod op zondagswerk, met het oog op de bescherming van de werknemers. Er is in afwijkingen voorzien.

De vraag van het NSZ, waarnaar u verwijst, heeft een directe weerslag op deze twee wetgevingen. Het is niet zeker dat alle handelaars die zes, acht of tien werknemers tewerkstellen op zondag, de hele dag willen openen, bijvoorbeeld om redenen van rentabiliteit van deze enkele uren op zondagnamiddag.

Aldus, en gelet op het voormelde evenwicht dat wordt ingesteld door de wet van 2006, lijkt het mij noodzakelijk dat elk ter discussie stellen van dit evenwicht vooraf het voorwerp uitmaakt van een ruime consensus of een compromis tussen de representatieve organisaties van de middenstand in het ABC en de distributiesector. Zelfs als een dergelijk voorstel het voorwerp zou uitmaken van een consensus of een compromis zou het moeten worden besproken met de minister van Werk, omdat het de facto zou kunnen leiden tot een afwijking van het verbod op zondagswerk.

27.03 **Werner Janssen** (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord. Ik meen dat er niets anders opzit dan dat de ministers met de bevoegde organisaties rond de tafel gaat zitten om te bekijken of een vergelijk mogelijk is.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

Le **président**: La question n°23379 de M. Friart est transformée en question écrite.

28 **Samengevoegde vragen van**

- mevrouw Kattrin Jadin aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de bijzonder grote melkpoedervoorraden" (nr. 23382)

- mevrouw Rita Gantois aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de torenhoge Europese magere melkpoederstock" (nr. 24204)

28 **Questions jointes de**

- Mme Kattrin Jadin au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le stockage abondant de lait en poudre" (n° 23382)

- Mme Rita Gantois au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les énormes stocks européens de poudre de lait écrémé" (n° 24204)

28.01 **Rita Gantois** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik heb u in november vorig jaar ondervraagd over de torenhoge Europese melkpoederstock die in de uitverkoop staat. Volgens cijfers van het Europese Melkobservatorium werd toen bijna 360 000 ton opgeslagen voor openbare interventies. Wij weten nog allemaal heel goed welke gevolgen dit had: de zuivelmarkt kwam onder druk te staan. Vandaag is dit probleem nog steeds niet van de baan, met een nog hogere stock van 380 000 ton.

Eind februari bood de Europese Commissie daarom ruim 4 300 ton magere melkpoeder te koop aan voor de

bodemprijs van 110 euro per 100 kilo, en dit terwijl de actuele marktprijs met 137 euro hoger ligt.

De sector vreest – terecht – dat Europa tegen elke prijs van zijn grote voorraad af wil geraken. Op mijn vraag om te pleiten voor duurzame, toekomstgerichte oplossingen antwoordde u toen dat u wil dat er in de toekomst een link wordt gelegd tussen het Europese Melkobservatorium en de automatische activering van productiebeheersingsinstrumenten wanneer een bepaalde drempel wordt bereikt.

Mijnheer de minister, ik heb de volgende vragen. Hoe werd uw voorstel onthaald? Is er een evolutie in dit dossier? Wat is de precieze stand van zaken? Worden er door de Commissie stappen gezet in de richting van een gezonde zuivelmarkt?

28.02 Minister **Denis Ducarme**: Mijnheer de voorzitter, mevrouw Gantois, zoals u weet, neem ik de evolutie van de melkmarkt ter harte.

De gemiddelde prijs betaald door de leden van de Belgische Confederatie van de Zuivelindustrie bedroeg in december 2017 36,7 euro per 100 liter. De productie in België bedroeg 3,8 miljard liter voor 2017. Dat is dus een toename met 3,6 % in vergelijking met 2016.

Op Europees niveau gaat de productie, gestuwd door hoge prijzen, sterk omhoog in landen zoals Ierland (+9,1 % tussen januari en september), Polen (+4,7 %), het Verenigd Koninkrijk (+3,9 %) en Italië (+3,5 %).

Hoewel de melkprijs in België stijgt, stel ik vast dat het aantal ton melkpoeder voor openbare interventie zeer hoog blijft. Volgens de laatste cijfers van het Europese Melkobservatorium is er bijna 380 000 ton melkpoeder opgeslagen voor openbare interventie. Deze hoeveelheid melkpoeder bedreigt momenteel de Europese melkmarkt. Naar mijn gevoel zal dit opgeslagen melkpoeder zeer geleidelijk opnieuw op de markt moeten worden gebracht wanneer de situatie duurzaam verbeterd zal zijn.

Ik pleit ervoor dat in de toekomst een link wordt gemaakt tussen het Europese Melkobservatorium en de automatische invoering van instrumenten voor de beheersing van de productie wanneer een specifieke drempel bereikt wordt. Wij moeten kosten wat kost een nieuwe crisis vermijden zoals die van 2016. Deze heeft geleid tot de opslag van een grote hoeveelheid melkpoeder in de Europese Unie.

De ministers van Landbouw hebben op de Europese Landbouwrap van 29 januari laatstleden de verordening goedgekeurd die werd voorgesteld door de Europese Commissie. Deze herleidt het plafond tot nul voor de aankopen tegen een vaste prijs in het kader van de openbare interventie voor magere melkpoeder dat in werking is getreden op 1 maart.

In een nota die ter gelegenheid van diezelfde Europese Landbouwrap van januari 2018 werd voorgesteld, heeft Frankrijk, gesteund door België, verschillende maatregelen voorgesteld. Daarbij werden alle reglementaire mogelijkheden onderzocht. De doelstelling bestaat erin om, enerzijds, volumes vrij te maken, maar anderzijds ook om niet op een markt te wegen, zodat deze zou destabiliseren.

Frankrijk stelt voor om een beroep te doen op klassieke offerteaanvragen zonder vaste prijs, maar ook om afzetmarkten in diervoeding te vinden om de meest behoeftigen te helpen en om te strijden tegen de ondervoeding van gehospitaliseerde mensen.

Ik betreurt dat er in dit stadium geen oplossing bestaat om dat overschot weg te werken dat het voorwerp uitmaakt van een consensus tussen de lidstaten die lid zijn van de Europese Landbouwrap.

Tot slot, hoe zit het met de mogelijkheden om die melk te exporteren? Bepaalde derde landen, met name in Azië, zijn vragende partij om meer melk te importeren, bijvoorbeeld omdat hun bevolking toeneemt en hun levensstandaard stijgt. Dat is een interessante piste.

28.03 **Rita Gantois** (N-VA): Mijnheer de minister, bedankt voor uw antwoord. Als ik het goed begrijp, dan zijn wij van die 380 000 ton nog lang niet verlost. Er dreigt een dumping op de markt, een verkoop tegen erg lage prijzen. We moeten echter wel van die voorraad af, want dat is een bedreiging voor onze melkboeren in het algemeen. Ik vind het zeer jammer dat wij op Europees niveau geen oplossing kunnen vinden. Lang geleden hebben wij er al voor gewaarschuwd dat wij niet terug willen naar de melkvijvers en boterbergen van vroegere tijden. De afschaffing van het quotum heeft niet veel goeds gedaan, want de markt heeft zich daaraan niet aangepast. Het zijn allemaal kortetermijnoplossingen.

Ik denk dat u moet blijven onderhandelen. Als wij een toekomst willen voor onze landbouwers, voor onze melkveesector, dan zullen we aan langetermijnoplossingen moeten werken in plaats van aan kortetermijnoplossingen. Ik val misschien in herhaling, maar het nerveert me dat we geen deftige oplossing bereiken. Ik kan het ook niet helpen.

Ik wil u vragen om dit in de gaten te houden en om te blijven onderhandelen met uw collega's, zodat de melkpoederstock in de toekomst niet nog groeit, maar dat wij productiebeheersingsinstrumenten creëren en gebruiken zodat we de stocks een halt kunnen toeroepen. Zij kosten alleen maar geld en brengen gewoonweg niets op.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

29 Questions jointes de

- M. Gautier Calomne au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les opportunités commerciales du marché chinois pour les producteurs belges de viande" (n° 23402)

- Mme Rita Gantois au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les possibilités d'exportation de produits agricoles vers la Chine" (n° 23648)

- Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la visite du ministre Ducarme au Viêt Nam" (n° 23880)

- M. Jean-Jacques Flahaux au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les perspectives d'exportation des produits agricoles belges en Chine" (n° 24015)

- Mme Isabelle Galant au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'exportation de viande belge en Chine" (n° 23556)

29 Samengevoegde vragen van

- de heer Gautier Calomne aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de commerciële opportuniteiten van de Chinese markt voor de Belgische vleesproducenten" (nr. 23402)

- mevrouw Rita Gantois aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de exportmogelijkheden van landbouwproducten naar China" (nr. 23648)

- mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het bezoek van minister Ducarme aan Vietnam" (nr. 23880)

- de heer Jean-Jacques Flahaux aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de perspectieven voor de uitvoer van Belgische landbouwproducten naar China" (nr. 24015)

- mevrouw Isabelle Galant aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de uitvoer van Belgisch vlees naar China" (nr. 23556)

29.01 Rita Gantois (N-VA): Mijnheer de voorzitter, vooraleer ik mijn vraag stel, wil ik toch het volgende opmerken. U hebt geprobeerd om zeer flexibel te werken. Ik zit hier sinds 9 u 30. Ik had zeven vragen, waarvan ik er met moeite drie zal beantwoord krijgen.

Misschien moeten wij anders werken. Als men de vragen van wie hier niet kan zijn, naar het einde van de vergadering verschuift, dan kunnen die vraagstellers nog komen om eventueel hun vraag alsnog behandeld te zien. Agendapunten 40 en 43 zijn bijvoorbeeld behandeld voor dit punt. Wij zitten hier toch ook niet voor de klucht. Ik vind dat jammer. Men zou de werkwijze kunnen omdraaien en ook op die manier flexibel zijn. Maar goed, het is wat het is.

Le **président**: Si je peux me permettre de répondre: bien sûr, nous avons beaucoup de questions, mais la dernière fois que nous avons pu en poser, c'était en septembre 2017. Forcément, il y en a beaucoup. Plusieurs collègues nous ont demandé d'attendre leur arrivée. Certains sont venus et sont repartis. Plusieurs collègues ont transformé leurs questions en questions écrites. Quand il y a des questions jointes, les questions des absents tombent.

Il ne reste pas beaucoup de questions dans la partie antérieure de l'ordre du jour. Il en reste surtout que

nous n'avons pas le temps de traiter. Effectivement, nous travaillons depuis 9 h 41. Il sera bientôt 14 h. Nous sommes au point 36 de l'ordre du jour. C'est pour cette raison que je demande à ce que nous puissions fixer assez rapidement une nouvelle date pour traiter les questions qui n'ont pas pu l'être aujourd'hui.

29.02 Denis Ducarme, ministre: Monsieur le président, je ne vais évidemment pas me mêler de ce qui vient d'être dit. C'est votre affaire. Je suis heureux d'avoir passé un moment assez long avec vous. En dehors de cela, je tiens tout de même à relever que si nous n'avons pas pu nous voir plus souvent pour traiter des questions orales au sein de cette commission, c'est parce que nous étions quelque peu occupés par ailleurs. Nous nous sommes vus sur un certain nombre de dossiers. Et il y a eu des projets.

Monsieur le président, je peux en tout cas vous dire que je souhaite que nous puissions organiser des séances de questions plus régulièrement. Vous ne verrez que de l'ouverture de ma part par rapport à cela.

Le **président**: Nous sommes demandeurs, monsieur le ministre. Pas de problème!

29.03 Denis Ducarme, ministre: Chers collègues, madame Gantois, je répondrai très rapidement aux propositions du président afin de tenir extrêmement rapidement une nouvelle séance de questions orales.

29.04 Rita Gantois (N-VA): Mijnheer de minister, in januari had u samen met een delegatie van het Federaal Agentschap voor de Veiligheid van de Voedselketen in Peking een onderhoud met de Chinese viceminister van Landbouw. Hij beloofde een missie naar België te sturen om de keten van het Belgisch wit-blauw te komen inspecteren met het oog op een exportvergunning naar China. Dat is een stap in de goede richting. Immers, het wantrouwen van China tegenover geïmporteerd voedsel is groot, mede als gevolg van het uitbreken van de dollekoeienziekte in de jaren 90. Zo werd in 2016 pas na zeven jaar een exportcertificaat ondertekend waardoor de Chinese markt toegankelijk werd voor varkenskoppen en -organen. Nu heeft u ook een akkoord verkregen voor varkenspoten, wat heel goed nieuws is. Dan nog ligt er een enorm exportpotentieel open bij de Chinese bevolking, die 20 % van de wereldbevolking uitmaakt, maar slechts beschikt over 10 % van de wereldwijde landbouwgrond. Wij moeten trachten dat in te vullen.

Graag kreeg ik een stand van zaken in verband met het akkoord.

Is er zicht op bijkomende exportmogelijkheden?

29.05 Isabelle Galant (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, vu la baisse de notre consommation intérieure en viande, vous avez entrepris une tournée asiatique pour inciter nos partenaires à l'international à acheter notre viande, donc à booster nos exportations afin de vendre notre surproduction.

Vous avez clôturé votre visite asiatique par le Vietnam où se trouve l'Université nationale de l'agriculture du Vietnam, financée en partie par la Belgique, qui élève des porcs belges de race Piétrain. L'université vietnamienne tente, par un programme d'élevage et de sélection, de créer une variété de porc Piétrain adaptée au climat du pays.

Monsieur le ministre, nous saluons vos initiatives en vue de promouvoir notre agriculture et nos viandes locales. Nous souhaiterions ici avoir des informations supplémentaires sur votre voyage au Vietnam. Le gouvernement vietnamien vous a-t-il semblé séduit par notre viande? Comment les discussions se sont-elles déroulées avec votre homologue vietnamien? Qu'en est-il des discussions en vue de futures collaborations entre l'Université nationale de l'agriculture du Vietnam et nos universités? Quelles collaborations ont-elles été évoquées? Quand se concrétiseront-elles? Plus globalement, avez-vous été satisfait de votre tournée asiatique?

29.06 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le président, permettez-moi de vous signaler que ma question n° 24964 figurant au point 56 de notre ordre du jour est également transformée en question écrite.

Le **président**: J'en prends acte, monsieur Flahaux.

29.07 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, un agent de l'AFSCA sera détaché à Pékin, dès cet été 2018. Le but est d'ouvrir davantage certains marchés à l'exportation de produits agricoles belges dont la viande, notamment en Chine où la demande se renforce.

Je ne puis que me réjouir pour nos agriculteurs belges d'une telle opportunité tant le secteur de la viande en

Belgique se voit confronté à une baisse des ventes domestiques puisque d'une manière générale, le Belge mange moins de viande. Il en va d'ailleurs de même pour la bière. S'ajoute la perspective d'accords de libre échange entre l'Union européenne et le Mercosur (le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay) qui risque de voir s'étendre une offre massive supplémentaire de viande sur les marchés européens. D'où de nouvelles inquiétudes pour nos fermiers.

Monsieur le ministre, j'attire ici votre attention sur le fait que ma question date du 28 février, à savoir avant la crise Vevisa.

Monsieur le ministre, au-delà des règles sanitaires différentes entre la Chine et l'Union européenne, quels sont les principaux blocages techniques qui freinent l'exportation de nos produits agricoles en Chine? Quels sont les éventuels volumes qui pourraient être exportés vers la Chine?

La crise de la vache folle est-elle encore dans la mémoire des interlocuteurs chinois, vingt ans après qu'elle ait éclaté? Aujourd'hui, j'ai peur qu'ils se rappellent d'évènements beaucoup plus récents. Quelles mesures sont-elles éventuellement prises pour convaincre les Chinois de la qualité et de l'hygiène de nos produits?

Outre la viande, quels sont les autres produits agricoles susceptibles d'être exportés en Chine? J'imagine qu'il y a notamment le chocolat.

29.08 Isabelle Galant (MR): Monsieur le ministre, comme je viens de le dire dans ma question sur votre séjour au Vietnam, votre action politique est d'améliorer l'exportation de nos viandes et donc de nos surproductions, face à la tendance à la baisse de la consommation intérieure.

La Chine, quant à elle, connaît des difficultés à répondre à sa demande de viande, en raison de sa démographie. Dès lors, l'enjeu est de faire sauter certains verrous dans les réglementations chinoises comme l'embargo sur le bœuf belge ou l'interdiction sanitaire liée à la maladie de la vache folle de l'AFSCA. D'autres pays, comme la France ou l'Irlande, ont aussi entamé un processus similaire avec le partenaire chinois.

Monsieur le ministre, sur ces verrous, comment les discussions avec nos partenaires chinois se déroulent-elles? Quels autres éléments ont-ils été évoqués? Quels éléments positifs et négatifs sont-ils ressortis de vos discussions?

Les réglementations chinoise et belge doivent être réformées pour permettre l'exportation de notre viande en Chine. Quels sont les principaux moyens d'action? Voyez-vous d'autres verrous qui empêchent une meilleure coopération dans le secteur? À moyen et long termes, pensez-vous que l'exportation de nos viandes en Chine deviendra une opportunité grandissante pour notre agriculture? Quels objectifs vous êtes-vous fixés?

29.09 Minister Denis Ducarme: De ontwikkeling van onze export van landbouw- en agrovoedingsproducten is een prioriteit en is voor het merendeel van de sector trouwens onontbeerlijk. Laten wij het voorbeeld nemen van de vleessector: de zelfvoorzieningsgraad bedraagt in België 162 procent. Voor die sector en voor vele andere is exporteren dus een kwestie van overleven.

La mise en place de contrôles sanitaires contribuant à l'ouverture des marchés représente, pour nous, un dossier particulièrement lourd.

Afin d'accélérer les procédures et, par là-même, notre efficacité, le gouvernement a débloqué en 2016 1,5 million d'euros par an en faveur du budget de l'AFSCA.

Comme vous l'indiquez, monsieur Flahaux, il a été décidé d'envoyer, encore cette année, un attaché sanitaire à Pékin en vue d'accélérer le traitement de nos dossiers avec la Chine. La cellule "Exportations" de l'AFSCA m'a, au demeurant, informé que plus d'une centaine de dossiers étaient en cours d'ouverture avec les autorités des pays tiers. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la Belgique. Nous continuons naturellement à expliquer combien nos normes sanitaires sont performantes. Leur reconnaissance constitue un facteur essentiel pour pouvoir exporter.

Lors de ma mission de trois jours en Chine, plusieurs réunions ministérielles se sont tenues, notamment avec le vice-ministre de l'Agriculture et le ministre de la Sécurité alimentaire. Comme vous le mentionnez, ce

pays représente presque 20 % de la population mondiale et, par conséquent, un marché colossal. Ces réunions nous ont permis d'enregistrer des avancées tangibles. Soyons clair: jusqu'à présent, les Chinois n'entendaient tout simplement pas aborder certains dossiers – et je ne parle pas uniquement du bœuf!

Wij konden de lijst van slachthuizen voor varkensvlees die naar China zullen kunnen exporteren, uitbreiden. Sommige operatoren zullen in de komende weken ook varkenspoten kunnen uitvoeren. Een voorstel van protocol voor de export van varkenspoten werd trouwens op 8 april aan China bezorgd, na ontvangst op 7 april van een rapport afkomstig van de Chinese administratie voor die productencategorie.

Il y a une quinzaine de jours, j'ai rencontré l'ambassadeur de Chine en Belgique qui m'a assuré qu'il allait suivre cet aspect lié au dossier du porc et qu'il allait continuer à être un des acteurs de l'avancée de ce dossier. Nous avons noué une excellente relation de travail et ce sont des éléments qui comptent dans de tels dossiers.

En raison de la visite du commissaire européen à l'Agriculture cette semaine à Pékin, à l'occasion de la foire agroalimentaire de Shanghai, je lui ai demandé le 9 avril d'examiner la possibilité que cet accord soit signé en sa présence. Cela dépendra de l'administration chinoise mais le fait de donner mandat au commissaire européen pour signer cet accord est fait pour accélérer les choses. Je pense que le facteur temps est important et je saurai sous peu si les documents ont pu être signés en notre nom dans ce cadre.

En ce qui concerne le dossier de la viande bovine, nous avons reçu un accord de principe pour rouvrir le dossier d'exportation en Chine, ce qui n'était pas d'actualité, alors que les Français et les Irlandais ont pu débloquent la situation. La situation est donc également débloquée pour la Belgique. Puisque nous avons reçu l'accord de principe, une délégation chinoise se rendra prochainement en Belgique en vue d'une éventuelle levée de l'embargo "vache folle" qui est aujourd'hui toujours actif. Il conviendra d'attendre cette visite pour tirer des conclusions définitives. Avec mon cabinet et l'AFSCA, nous suivons le dossier de très près.

En ce qui concerne la viande de volaille, nous avons obtenu un accord pour une visite d'inspection d'une délégation chinoise d'ici la fin du premier semestre 2018. Cela devrait normalement intervenir sous peu.

J'ai également signé un protocole d'entente sur la certification électronique avec M. Zhi Shuping le ministre de la Sécurité alimentaire. L'échange électronique des données sur les envois des produits alimentaires exportés vers la Chine réduira le risque de fraude et simplifiera le travail de nos administrations.

Toujours lors de ma visite en Chine, je me suis rendu dans l'Académie chinoise des sciences agricoles qui entretient – je suis convaincu que vous le savez – des liens étroits avec les universités belges, notamment Gand et Liège. Lors de ma visite, j'ai également pu choisir sur place le stand que la Belgique occupera lors du Salon international de l'horticulture de Pékin, qui est en préparation et qui sera organisé en 2019 sur pas moins de 900 hectares pendant 5 mois. C'est donc un très grand "Libramont".

Monsieur le président, si on veut commercer avec la Chine ou avec d'autres pays, on ne rappellera jamais suffisamment combien il est essentiel de miser sur les relations individuelles entre les acteurs et combien il est important aussi d'être présent à un certain nombre d'événements, tels que le salon de l'horticulture ou la foire d'importation de Shanghai qui a lieu en novembre. La Belgique doit tout mettre en œuvre pour voir représentés ses fédérations et les secteurs qui tendent à augmenter le commerce avec la Chine. Je répète que le marché chinois représente 20 % de la population mondiale et que les standards de vie y sont de plus en plus hauts.

Cette mission a sans aucun doute contribué à l'avancée. Je l'ai dit, je n'espérais pas nécessairement au départ tous les résultats que nous avons engrangés. Comme je l'ai indiqué, un bon travail de préparation a été fait avec l'ambassade à Bruxelles.

Madame Galant, vous exagérez un peu en parlant de "tournée asiatique". Cela a duré cinq ou six jours et c'était deux pays. Ce n'était pas une "tournée asiatique". Je n'exclus pas de me rendre à nouveau en Chine d'ici à la fin de l'année, probablement à la foire d'importation de Shanghai, qui est l'événement numéro un en Chine, puisque l'événement du président, sur le plan de l'import.

Lors de mon séjour au Vietnam, j'ai rencontré le ministre vietnamien de l'Agriculture. Vous l'avez indiqué, madame Galant, il y a une collaboration déjà très ancienne entre le Vietnam et les universités de Liège et de

Gembloux. À cette occasion, j'ai pris dans mes bras des porcelets de Piétrain à l'université de Hanoï. La collaboration existe depuis déjà un certain temps.

Nous sommes face à des défis puisque la coopération belge au développement cesse. Aujourd'hui, le PIB et la richesse du Vietnam font que nous cesserons la coopération au développement avec ce pays. Il s'agit de continuer à travailler avec eux sur d'autres bases, ce que nous avons commencé à aborder.

J'ai donc plaidé, et obtenu, un accord permettant à nos producteurs d'exporter notre viande bovine et nos poires. C'est effectif pour les poires. Pour la viande bovine, il y a une ouverture sensiblement comparable à ce qui a pu être fait avec la Chine. Nous commençons donc également à parler de l'export des viandes bovines. C'est donc une excellente nouvelle pour le secteur.

Notre délégation a pu visiter l'Université agricole d'Hanoï qui entretient des liens étroits avec la Belgique, comme je l'ai dit. À la suite de cet excellent contact, le ministre vietnamien est, à son tour, venu en Belgique fin mars. Nous avons visité ensemble l'Université Agro-Bio Tech de Gembloux. Nous avons également discuté de la mise en place d'un partenariat stratégique sectoriel spécifique à l'agriculture. Ce partenariat est en cours de discussion. J'ai naturellement veillé à ce que des contacts avec les Régions puissent également être pris dans ce cadre-là.

Le travail continue en la matière. Nous avons augmenté les effectifs de la cellule export FoodEx de l'AFSCA afin de gagner du temps. Je pense en effet que le fait d'avoir quelqu'un en place à Pékin pour pouvoir faire avancer les dossiers nous fera gagner beaucoup de temps à l'avenir.

29.10 Rita Gantois (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord en voor de geleverde inspanningen. Wij sluiten deze voormiddag in schoonheid af.

U weet net als ik dat de wit-blauwsector een sector in crisis is, voor wie het dus zeer belangrijk is dat er nieuwe mogelijkheden worden onderzocht en gecreëerd.

U hebt terecht gezegd dat de koopkracht van de Chinese consument stijgt. Zijn interesse voor nieuwe buitenlandse producten is groot en wij moeten daarop inspelen. Zorgen voor afzetmarkten buiten Europa en verder kijken dan onze neus lang is, is een prioriteit.

U had het ook over Vietnam. Vlaams minister Bourgeois is daar momenteel aanwezig, met in zijn kielzog een aantal vertegenwoordigers van de agrovoedingsindustrie. Het zou goed zijn om de krachten te bundelen en samen te werken. Dat zal een beter en mooier resultaat opleveren voor onze export, wat onze landbouwsector alleen maar ten goede zal komen.

Ik ben u heel dankbaar voor de geleverde inspanningen. Wij weten dat het allemaal niet zo vlug gaat, maar wij kunnen slechts blijven proberen en aandringen.

Mijnheer de voorzitter, misschien moeten wij met deze commissie voor het Bedrijfsleven eens een dienstreis organiseren, samen met de minister.

De **voorzitter:** Ik neem akte van uw voorstel, mevrouw Gantois.

Autant terminer en beauté! M. le ministre est ouvert. J'en prends bonne note.

Madame Galant, vous êtes aussi d'accord pour le voyage d'étude?

29.11 Isabelle Galant (MR): Tout à fait, monsieur le président. Nous voyons bien que cette mission a permis d'enregistrer certaines avancées. Espérons qu'elles aboutissent.

Le **président:** Monsieur Flahaux, c'est à vous que revient le mot de la fin de cette longue matinée qui s'est poursuivie jusqu'en début d'après-midi.

29.12 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le président, vous êtes trop aimable.

Je suis ravi de la réponse de M. le ministre. La Chine représente en effet un vaste marché, mais c'est également le cas de Taiwan et du Vietnam. Nous venons ainsi de recevoir des informations sur l'exportation

des poires belges dans ce dernier pays. Cela montre à quel point vous êtes proactif, monsieur le ministre, et je vous en félicite.

Nous savons qu'il existe énormément de niches en termes de qualité pour nos produits agricoles et transformés. L'acharnement qui a fait la réputation de M. le ministre pourra donc aboutir à de bons résultats.

29.13 Denis Ducarme, ministre: Monsieur le président, je voudrais ajouter que des signaux sont importants et que je suis ouvert pour associer quelques membres de la commission, si vous l'estimez souhaitable.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: Chers collègues, nous arrivons au terme de cette séance de questions.

29.14 Denis Ducarme, ministre: Monsieur le président, pour ce qui concerne nos travaux, je ne sais pas exactement où nous en sommes, mais j'imagine que toutes les questions qui figurent avant le point 41 de notre ordre du jour tombent.

Le **président**: À l'exception des questions des collègues qui ont demandé leur report ou leur transformation en questions écrites.

La réunion publique de commission est levée à 14.15 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 14.15 uur.